

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
VALLONS DU LYONNAIS

Brindas • Grézieu-la-Varenne • Messimy • Pollionnay
Sainte-Consorce • Thurins • Vaugneray • Yzeron

SOMMAIRE

ADMINISTRATION GENERALE	3
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	9
FINANCES	12
AGRICULTURE	20
AMENAGEMENT DE L'ESPACE	24
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	26
POLITIQUE DU LOGEMENT ET CADRE DE VIE	33
CULTURE	42
ENVIRONNEMENT	47
PETITE ENFANCE – JEUNESSE	50
SPORTS – LOISIRS	55
TOURISME	59
TRANSITION ENERGETIQUE	63
VOIRIE	65
COMMUNICATION	67

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

La Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL), établissement public de coopération intercommunale, est administrée par un conseil de communauté.

COMPOSITION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Depuis les élections municipales de mars 2014, le conseil compte 32 conseillers communautaires élus au scrutin direct dans les communes membres.

Communes	Noms des conseillers communautaires
Brindas	Thierry CHOLET Danielle GEREZ Bernard DUSSURGEY Anne CHANTRAINE Christiane AGARRAT
Grézieu la Varenne	Bernard ROMIER Claudine ROCHE Mario SCARNA Monia FAYOLLE Hugues JEANTET
Messimy	Catherine DI FOLCO Bernard SERVANIN Marie-Agnès BERGER-CHAUVIN Abdelkader CHAREF
Pollionnay	Jean-Pierre MARQUIER Laurence JASSERAND Sébastien BOUCHARD
Sainte Consorce	Jean-Marc THIMONIER Elisabeth DURAND Bertrand GAULE
Thurins	Roger VIVERT Florence PERRIN Jérôme LACOSTE-DEBRAY Chantal KRAMP
Vaugneray	Daniel JULLIEN Geneviève HECTOR Daniel MALOSSE Anne LANSON-PEYRE DE FABREGUES Joëlle CHAMARIE Raymond MAZURAT
Yzeron	Alain BADOIL Géraldine CREUX

COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE, DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

Pour mémoire, la composition du **bureau communautaire** depuis 2014 est rappelée ci-dessous :

- Bernard SERVANIN : Culture, tourisme, communication et Inter'Val d'Automne
- Florence PERRIN : Inter PLU / Espaces Naturels Sensibles et Politique du logement
- Mario SCARNA : Agriculture, protection de l'environnement/développement durable, voiries et réseaux d'intérêt communautaire, bâtiments et travaux
- Christiane AGARRAT : Finances
- Alain BADOIL : Développement économique et emploi
- Jean-Marc THIMONIER : Sports et loisirs
- Sébastien BOUCHARD : Petite enfance et jeunesse.

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ À COMPTER DE MARS 2020

En vue du renouvellement du conseil de communauté en mars 2020, suite aux élections municipales, il a été décidé après avis favorable de la commission « Orientations communautaires » de la CCVL et approbation par les communes membres de la CCVL, de conclure un accord local pour définir la représentation des communes au sein du conseil de communauté.

Ainsi, la composition du conseil communautaire, a été fixée par le conseil de communauté, réuni le 4 juillet 2019, à 33 conseillers communautaires, répartis comme suit :

Communes	Population municipale	Accord local
Brindas	6067	6
Grézieu la Varenne	5629	6
Vaugneray	5571	6
Messimy	3371	4
Thurins	3032	4
Pollionnay	2512	3
Sainte Consorce	1923	2
Yzeron	1038	2
	29143	33

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCVL

L'article L 5214-16 du CGCT énumère les compétences obligatoires et optionnelles des communautés de communes parmi lesquelles figure « la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire ». Cependant, la définition de l'intérêt communautaire ne figure plus dans les statuts ; pour rappel, il est désormais déterminé à la majorité des 2/3 des membres du conseil communautaire.

Le territoire de l'Ouest Lyonnais possédant un réel potentiel forestier (17 % du territoire) et les contraintes des massifs du territoire (forêt très morcelée, nombreux petits propriétaires privés, difficulté d'accessibilité et/ou déficit de dépôts et routes forestières) étant un frein à la mobilisation de la ressource locale en bois, sa gestion durable et donc le développement de l'économie forestière sont compliquées.

Pour pallier ces difficultés, les EPCI de l'Ouest Lyonnais ont fait le choix depuis 2012 d'encourager le développement de l'économie forestière locale autour de plusieurs axes. Dans ce cadre, l'Office National des Forêts (ONF) a réalisé en 2017 un schéma de desserte forestière de l'Ouest du Lyonnais, à l'échelle des Monts et Coteaux du Lyonnais. L'objectif de ce schéma est de permettre de mieux mobiliser la ressource en bois local, en permettant un meilleur accès à l'ensemble des massifs forestiers.

Ce schéma de desserte forestière a permis d'identifier des massifs prioritaires sur l'ensemble de l'Ouest Lyonnais (communes de Pollionnay, Saint Pierre La Palud, Courzieu, Chevinay, Vaugneray, Thurins, Sourcieux-les-Mines, Yzeron, St Julien sur Bibost, Savigny, Lentilly). Le caractère prioritaire a été déterminé par les critères du potentiel productif (surface et essence) et de dynamique collective en place (producteurs forestiers actifs sur le secteur).

Aussi, afin de réaliser des travaux d'aménagement de route et/ou de pistes forestières pour permettre la mobilisation de la ressource en bois locale sur ces massifs prioritaires, la CCVL a décidé de modifier la définition de la voirie d'intérêt communautaire. C'est ainsi que la rubrique « 3° - Création, aménagement et entretien de la voirie a fait l'objet de l'ajout suivant : **« les voies dans les massifs prioritaires identifiés dans le cadre du schéma de desserte forestière de l'Ouest Lyonnais ».**

SCHÉMA D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES PUBLICS DU RHÔNE

Afin de moderniser l'action territoriale et soutenir le développement des territoires, et conformément à l'article 98 de la loi NOTRe du 7 août 2015 qui prévoyait la mise en place de schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) sur le territoire de chaque département, le Département du Rhône a élaboré en 2019 un schéma conjointement avec l'Etat, en associant les EPCI à fiscalité propre situés dans son périmètre.

Ce schéma définit, pour une durée de 6 ans, un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services. Il comprend également un plan de développement de la mutualisation des services sur l'ensemble du territoire départemental.

Ce schéma repose sur un triple enjeu :

- renforcer l'offre de services notamment dans les zones du département présentant un déficit d'accessibilité des services ;
- mettre en cohérence des stratégies territoriales des opérateurs publics et privés, des services des collectivités territoriales et de l'État ;
- assurer à l'ensemble des habitants un accès simplifié aux services indispensables à la qualité de la vie dans les territoires et réduire les déséquilibres territoriaux.

Ses objectifs sont :

- d'identifier les déficits en matière d'accès aux services sur le territoire départemental ;
- de trouver des solutions en matière de maintien et d'amélioration de ces services afin de répondre aux besoins de la population.

Le conseil de communauté, réuni le 14 février 2019, a émis un avis favorable sur le schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public du Rhône pour la période 2019-2024.

MOTIONS DIVERSES ADOPTEES PAR LE CONSEIL DE COMMUNAUTE EN 2019

- ***Motion contre le déremboursement des produits homéopathiques***

Le conseil de communauté a approuvé la motion contre le déremboursement des produits homéopathiques en France, comme suit :

« Les élus de la CCVL ont pris connaissance, avec grande inquiétude, de l'avis définitif rendu le 28 juin 2019 par la « Haute Autorité de Santé » en faveur du déremboursement des produits homéopathiques en France. Les élus de la CCVL n'étant pas des experts, ils ont cependant tenu à apporter quelques informations pouvant alimenter la réflexion du gouvernement au regard des répercussions économiques de la décision sur un territoire tel que celui de la CCVL.

En effet, le siège de l'entreprise Boiron ainsi que sa principale unité de production sont installés depuis 1994 à Messimy, commune faisant partie de la CCVL, EPCI d'environ 30 000 habitants, situé dans l'Ouest Lyonnais.

Sur les 2500 salariés que compte l'entreprise Boiron en France, plus de 1000 salariés exercent leur activité à Messimy. Ce sont donc les emplois qu'ils occupent qui se trouveraient menacés en premier lieu suite à une décision du déremboursement des produits pharmaceutiques homéopathiques. Mais au-delà de ces 1000 emplois menacés, c'est également tout un réseau d'entreprises sous-traitantes qui seraient mises en danger, entraînant fatalement des conséquences d'une ampleur inédite sur le territoire de la Communauté de Communes mais aussi des autres EPCI membres de l'Ouest Lyonnais où sont situées de nombreuses entreprises sous-traitantes et plus largement de la Région Lyonnaise.

Ainsi, les conséquences du déremboursement seraient catastrophiques pour le territoire de la CCVL qui compte 7500 emplois, le tissu des entreprises implantées sur le territoire étant composé essentiellement de PME et TPE pour la plupart à caractère artisanal.

Au-delà de la suppression des emplois existants, la décision de déremboursement mettrait également en péril le développement futur du territoire. En effet, la CCVL comptait pour son développement sur celui de l'entreprise Boiron dont les locaux sont situés sur un tènement de 30 hectares dont la moitié est une réserve foncière pour un développement sur 10 à 20 ans. Aussi depuis plusieurs années, la CCVL et la commune de Messimy ont, dans le champ de leurs compétences, accompagné le développement local de l'entreprise, plus particulièrement ces dernières années à l'occasion de l'extension du site de Messimy.

Les élus de la CCVL peuvent témoigner de l'esprit qui anime les dirigeants de l'entreprise Boiron. Ces derniers ont toujours réfléchi à leur développement en étroite collaboration avec les élus et dans le respect du territoire sur lequel ils sont implantés, ainsi que de leur environnement naturel, paysager et social. Alors qu'une partie de la production aurait pu être délocalisée à l'étranger, l'entreprise Boiron a toujours marqué son attachement à la Région Lyonnaise et à la France, se montrant ainsi exemplaire.

Par ailleurs, cette décision de déremboursement serait interprétée au niveau international comme un désaveu de l'homéopathie par la France et aurait sans nul doute un impact sur le développement à l'international de la société Boiron.

Enfin, le 26 juin dernier, un protocole « Territoire d'industrie » concernant le territoire de la CCVL a été signé. L'Etat a déployé ce dispositif il y a à peine 6 mois dans l'objectif affiché de « reconquête industrielle et de développement des territoires ». Or, il est paradoxal de constater

quelques jours après cette signature que l'Etat pourrait mettre en péril le fleuron industriel du territoire communautaire, principal pourvoyeur en emplois, entreprise dont la santé est indispensable au développement économique harmonieux de la CCVL ».

- **Motion sur l'intercommunalité**

La CCVL adhère depuis plusieurs années à l'Assemblée des Communautés de France (ADCF). A ce titre, elle a été sollicitée pour adopter une motion intitulée « Intercommunalité, le temps de la stabilité est venu », qui a fait l'objet d'un débat lors de la 30^{ème} convention nationale de l'ADCF.

Le bureau communautaire, réuni le 21 novembre 2019, a approuvé le texte de la motion proposée par l'ADCF, comme suit :

*« Alors que le Parlement examine actuellement le projet de loi Engagement et proximité et qu'est annoncé pour 2020 un texte de loi « 3D » consacré à la décentralisation, la déconcentration et la différenciation, **les intercommunalités de France en appellent au gouvernement et aux parlementaires pour veiller à la stabilité de notre organisation territoriale.***

A l'issue d'une décennie de réformes engagées après la suite du rapport du comité Balladur, les intercommunalités soulignent les efforts considérables accomplis par les élus et leurs équipes pour réformer la carte intercommunale, adapter les compétences aux fusions ou aux changements de catégories juridiques (communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines, métropoles, établissements publics territoriaux du Grand Paris) et faire face à de nouvelles responsabilités (cf. compétence GEMAPI).

Ces recompositions institutionnelles ont été opérées, de surcroît, dans un contexte budgétaire plus que contraint, marqué par des baisses sans précédent des dotations de l'État aux communes et intercommunalités.

Dans ces circonstances, les intercommunalités de France ont rappelé durant leur 30^{ème} convention nationale, organisée à Nice du 29 au 31 octobre, leur demande unanime de stabilité. Elles ont également rappelé l'engagement du Président de la République en ce sens lors de la première Conférence nationale des Territoires, réunie en juillet 2017 au Sénat.

***Les intercommunalités de France** se félicitent des dispositions du projet de loi Engagement et proximité visant à faciliter l'exercice des mandats locaux. Elles souscrivent également aux dispositions relatives aux « pactes de gouvernance », qui seront encouragés au sein des intercommunalités ; dispositions enrichies et améliorées par le Sénat.*

*En revanche, **les intercommunalités de France** demandent aux parlementaires de ne pas remettre en cause les compétences confiées aux intercommunalités, à l'issue de nombreux débats nationaux et locaux depuis dix ans. Elles souhaitent que soient rigoureusement préservés les équilibres institutionnels et les principes juridiques issus de vingt années de réformes législatives, depuis la loi « Chevènement » du 12 juillet 1999.*

***Les intercommunalités de France** demandent également de veiller à la stabilité des périmètres intercommunaux en vue des prochains mandats ; mandats qui seront marqués par la relance active des projets de territoire et une réforme majeure de la fiscalité locale.*

Elles souhaitent en conséquence que les éventuels ajustements de périmètres, ou nouvelles fusions, relèvent de la seule initiative locale et reposent sur l'accord des parties prenantes intéressées.

***Les intercommunalités de France** attirent l'attention des parlementaires et du gouvernement sur les incidences très lourdes des évolutions de périmètres sur la composition des assemblées intercommunales et de leur exécutif, sur les équipes administratives, sur les documents de planification et les taux de fiscalité, les modes d'organisation des services publics...*

*A quelques mois des élections municipales et intercommunales, **les intercommunalités de France** souhaitent que les futurs candidats, comme les électeurs, puissent disposer d'une information de qualité sur l'intercommunalité dans laquelle s'inscrit leur commune, et sur ses compétences. Elles souhaitent que le projet de loi et le débat parlementaire favorisent l'intelligibilité de l'intercommunalité et de notre organisation territoriale auprès de nos concitoyens. »*

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

ORGANISATION DU SERVICE RESSOURCES HUMAINES MUTUALISÉ EN 2019

Le service n'a pas intégré de nouvelles communes en 2019, il est donc gestionnaire de 7 communes de la CCVL et de la CCVL. L'année 2019 a été la deuxième année complète de gestion de ces 8 collectivités.

La répartition des agents affectés au service a été la suivante :

- Un gestionnaire RH affecté aux communes de Grézieu-la-Varenne et Brindas
- Un gestionnaire RH affecté aux communes de Vaugneray et Yzeron
- Un gestionnaire RH affecté aux communes de Pollionnay, Sainte-Consorce, Thurins
- La DRH affectée à la gestion de la CCVL, la coordination du service, le lien avec les DGS sur les dossiers spécifiques et la mise en œuvre de procédures et dispositifs communs aux services.

Le service a vécu des mouvements de personnels (départ et recrutement sur le poste de DRH ainsi que sur celui d'un gestionnaire) durant l'année 2019, ayant conduit à une réaffectation partielle des portefeuilles de communes.

Le nombre de postes affecté au service est de 4 ETP. En raison des temps partiels, l'effectif réel affecté est de 3,6 ETP. Afin de compenser ces temps partiels, un agent de la CCVL a été affecté en renfort au service RH à raison de 0,8 ETP pendant toute l'année 2019.

MISSIONS EFFECTUÉES PAR LE SERVICE EN 2019

Gestion des carrières

La gestion des carrières est toujours assumée par chaque gestionnaire, en lien avec la DGS de la commune concernée. Un agent affecté au transfert d'information est affecté par les communes auprès de la DGS. La finalisation des contrats de travail des agents non titulaires est désormais gérée par le service commun RH (sauf pour une collectivité).

Le service RH est en lien régulier avec les instances paritaires du Centre de Gestion afin d'assurer le suivi de la carrière des 8 collectivités concernées et afin d'assurer le suivi des dossiers soumis aux instances paritaires.

Le service RH a préparé les dossiers soumis au Comité Technique du CDG 69 et de la commune de Brindas. Le gestionnaire RH et/ou la DRH assistent aux comités techniques de Brindas et rédigent les comptes rendus de celui-ci.

Les dossiers de retraites et simulations de retraite ont été gérés directement par les gestionnaires du service. Les communes ont contractualisé avec le Centre de Gestion pour un accompagnement et une finalisation de ces dossiers. L'essentiel du travail de complétude des dossiers est pour autant conduit par les gestionnaires RH du service commun.

Les gestionnaires RH et la DRH ont accompagné également la préparation des dossiers de :

- Promotion interne : assistance sur le choix des promouvables ; élaboration des dossiers de promotion soumis à la CAP par chaque autorité territoriale ; accompagnement des agents pour la rédaction des lettres de motivation.
- Avancement de grade : préparation des tableaux d'avancement et mise en œuvre auprès de la CAP des dossiers d'avancement de grade soumis par chaque autorité territoriale.

Gestion des absences

Gestion des congés annuels :

La gestion dématérialisée des congés annuels et absences telle que déployée à la CCVL a été élargie aux communes de Vaugneray et de Grézieu-la-Varenne à compter du 1^{er} janvier 2019.

Gestion des maladies :

La gestion des dossiers d'accident du travail et de maladie a été suivie par les gestionnaires RH. Un travail important a été poursuivi sur la gestion des absences de longue durée en lien avec les DGS et les instances médicales du CDG 69.

Gestion de la rémunération et des accessoires

Le nombre d'agents rémunérés, à fin décembre 2019, est de 348 pour les 7 collectivités concernées et la CCVL (si on additionne les agents titulaires, les contractuels sur emplois permanents mais également les contractuels sur accroissement temporaire d'activité, les remplacements pour arrêts maladie et les TAP notamment). Si on ajoute les indemnités des élus (81), le nombre total de paies émises par le service commun est de 429 paies mensuelles à cette même date. Ce chiffre varie selon les mois et la saisonnalité.

De plus, le déploiement du RIFSEEP au 1^{er} janvier 2018 a permis une première harmonisation des modalités de paiement du régime indemnitaire pour les communes du service RH commun et pour la CCVL (modalités de versement, précision des règles d'absentéisme, définition d'un plafond commun à chaque catégorie d'agents). Pour autant, la non harmonisation des règles d'absentéisme entre les communes engendre des règles différentes de décompte du régime indemnitaire dans chaque collectivité et génère une lourdeur importante dans le suivi mensuel des paies de certaines collectivités.

Enfin, à compter du 1^{er} janvier 2019, le service a mis en place le dispositif de prélèvement à la source sur les paies des agents et indemnités des élus : récupération du compte-rendu métier (CRM) envoyé par la DGFIP avec les taux, application en paie et dépôt du fichier PASRAU sur le portail de la DGFIP.

DONNEES RELATIVES AU PERSONNEL DE LA CCVL EN 2019

Evolution des effectifs de la CCVL en 2019

Au 31 décembre 2019, l'état des effectifs de la CCVL était de 60 postes dont 44 postes d'agents publics pourvus. 79,5 % étaient pourvus par des agents titulaires et 20,5 % par des agents non titulaires.

Suite aux récentes évolutions des effectifs, au 31 décembre 2019, la structure de la collectivité était donc composée de :

- 29.54 % de postes en catégorie A,
- 40.91 % de postes en catégorie B,
- 29.55 % de postes en catégorie C.

A cette même date, la répartition par genre était de 63.64 % de femmes et 36.36 % d'hommes. En décembre 2019, la CCVL a décidé de la création d'un poste supplémentaire qui sera pourvu en 2020 : un poste d'animateur/trice pour la future structure locale d'information jeunesse.

Plan de formation

En 2019, le nombre de jours de formation recensés à la CCVL a été de 92 jours. 27 agents ont bénéficié de ces formations.

Ces dernières ont été réparties comme suit :

- 64.5 jours de formations au CNFPT dont 11.5 jours de formations d'intégration
- 11 jours pour épreuves de concours et examens
- 6 jours de formations dans le cadre de préparations aux concours et examens
- 2 jours de passage de tests pour préparations aux concours et examens
- 8.5 jours de formations suivies auprès d'organismes autres que le CNFPT.

Télétravail

La CCVL s'est engagée dans un dispositif de télétravail pour ses agents volontaires dont les missions s'y prêtent. Le dossier a été monté durant l'été 2019 et a reçu un avis favorable du comité technique placé auprès du CDG en septembre.

Le conseil de communauté a délibéré sur les modalités de mise en œuvre du télétravail en octobre 2019. Fin 2019, 5 agents ont demandé à en bénéficier, principalement en raison de longs trajets domicile/travail.

FINANCES

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Conformément à la réglementation en vigueur, la CCVL a organisé son débat d'orientations budgétaires le 14 février 2019 au cours duquel a été présenté le rapport d'orientations budgétaires.

L'enveloppe correspondant à la **Dotation de Solidarité Communautaire** (DSC) a été répartie entre les communes suivant les critères et les montants définis dans le tableau ci-dessous :

Communes	Critère 1	Critère 2	Critère 3	
	0,25	0,25	0,50	
	Population 3/16 ans DGF	Inverse potentiel fiscal	Population totale DGF	Total
Brindas	2 761	1 442.90	5 168	Brindas
Grézieu	2 178	1 389.20	4 783	Grézieu
Messimy	1 605	1 256.67	2 932	Messimy
Pollionnay	916	1 585.60	2 087	Pollionnay
Ste Consorce	832	1 326.70	1 710	Ste Consorce
Thurins	1 319	1 765.98	2 609	Thurins
Vaugneray	2 407	1 596.06	4 740	Vaugneray
Yzeron	482	2 136.89	971	Yzeron
	12 500 €	12 500 €	25 000 €	50 000 €

OPERATIONS BUDGETAIRES

Lors de sa séance du 21 mars 2019, le conseil de communauté a procédé aux votes des différentes opérations budgétaires nécessaires au fonctionnement de la collectivité en début d'exercice, à savoir :

- approbation de la politique foncière de l'exercice 2018
- approbation du compte administratif de l'exercice 2018
- approbation du compte de gestion de l'exercice 2018
- approbation de l'affectation des résultats de l'exercice 2018 sur l'exercice 2019
- vote des différents taux d'imposition
- approbation du budget primitif de l'exercice 2019 (budget principal et budgets annexes), dont les montants figurent ci-après :

BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT (€)	FONCTIONNEMENT (€)	TOTAL (€)
- Dépenses	21 425 467.76 €	11 408 237.91 €	32 833 705.67 €
- Recettes	21 425 467.76 €	11 408 237.91 €	32 833 705.67 €

BUDGET ANNEXE « ENVIRONNEMENT »	Investissement (€)	Fonctionnement (€)	TOTAL (€)
- Dépenses	655 558.65 €	2 846 446.96 €	3 502 005.61 €
- Recettes	655 558.65 €	2 846 446.96 €	3 502 005.61 €

BUDGET ANNEXE « LOGEMENT SOCIAL »	INVESTISSEMENT (€)	FONCTIONNEMENT (€)	TOTAL (€)
- Dépenses	30 502.69 €	293 350.00 €	323 852.69 €
- Recettes	30 502.69 €	293 350.00 €	323 852.69 €

BUDGET ANNEXE « DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE – AU MALVAL »	INVESTISSEMENT (€)	FONCTIONNEMENT (€)	TOTAL (€)
- Dépenses	42 185.45 €	212 545.44 €	254 730.89 €
- Recettes	42 185.45 €	212 545.44 €	254 730.89 €

BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES COMMUNAUTAIRE DE MAISON-BLANCHE » À VAUGNERAY	INVESTISSEMENT (€)	FONCTIONNEMENT (€)	TOTAL (€)
- Dépenses	528 734.46 €	392 681.00 €	921 415.46 €
- Recettes	528 734.46 €	392 681.00 €	921 415.46 €

BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES COMMUNAUTAIRE DE CLAPELOUP » À STE CONSORCE	INVESTISSEMENT (€)	FONCTIONNEMENT (€)	TOTAL (€)
- Dépenses	6 357 485.75 €	6 376 076.82 €	12 733 562.57 €
- Recettes	6 357 485.75 €	6 376 076.82 €	12 733 562.57 €

BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES COMMUNAUTAIRE LES LATS II » À MESSIMY	INVESTISSEMENT (€)	FONCTIONNEMENT (€)	TOTAL (€)
- Dépenses	2 616 935.00 €	2 645 166.68 €	5 262 101.68 €
- Recettes	2 616 935.00 €	2 645 166.68 €	5 262 101.68 €

BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES COMMUNAUTAIRE « LES ANDRES » À BRINDAS	INVESTISSEMENT (€)	FONCTIONNEMENT (€)	TOTAL (€)
- Dépenses	4 703 036.73 €	4 025 858.20 €	8 728 894.93 €
- Recettes	4 703 036.73 €	4 025 858.20 €	8 728 894.93 €

BUDGET ANNEXE « OFFICE DE TOURISME DES VALLONS DU LYONNAIS »	INVESTISSEMENT (€)	FONCTIONNEMENT (€)	TOTAL (€)
- Dépenses	7 901.89 €	137 342.50 €	145 244.39 €
- Recettes	7 901.89 €	137 342.50 €	145 244.39 €

TAUX D'IMPOSITION 2019 ET BASES MINIMUM DE CFE

Lors de sa séance du 21 mars 2019, le conseil de communauté a décidé de fixer les taux de fiscalité de la CCVL pour 2019 comme suit :

- **CFE** : taux à 22,92 % applicable aux bases fiscales de la cotisation foncière des entreprises revenant à la CCVL,
- **TH** : taux de 6,98 % applicable aux bases fiscales de la taxe d'habitation revenant à la CCVL,
- **TFNB** : taux de 2,47 % applicable aux bases fiscales de la taxe foncière sur les propriétés non bâties revenant à la CCVL,
- **TFB** : taux de 0,357 % applicable aux bases fiscales de la taxe foncière sur les propriétés bâties revenant à la CCVL.

TASCOM

Par délibération du 20 septembre 2018, le conseil de communauté a décidé de fixer le coefficient multiplicateur de la TASCOM à 1,15 avec effet au 1^{er} janvier 2019.

SUBVENTIONS ATTRIBUÉES PAR LA CCVL

Au cours de sa séance plénière du 21 mars 2019, le conseil de communauté a décidé de verser, sur le budget principal, les subventions suivantes pour l'exercice 2019 :

- 5 500 € dans le domaine de l'administration générale
- 3 000 € dans le domaine de l'action sociale
- 12 138,70 € dans le domaine de l'agriculture et de l'aménagement de l'espace
- 77 040 € dans le domaine du développement économique et de l'emploi
- 17 578,86 € dans le domaine de la jeunesse
- 20 500 € dans le domaine du sport
- 38 268 € dans le domaine du tourisme et de la culture.

Les conventions d'objectifs correspondantes ont été conclues avec chaque bénéficiaire.

SUBVENTIONS PERÇUES PAR LA CCVL

Au cours de chacun des exercices et en fonction des projets, notamment en section d'investissement, des subventions sont sollicitées par la CCVL auprès de différents partenaires. Les versements intervenant à différentes dates, le tableau ci-après permet de visualiser les recettes budgétairement perçues par la CCVL au cours de l'année 2019.

Récapitulatif des subventions perçues par la CCVL sur l'exercice 2019 (Budget principal et budgets annexes) Subventions d'investissement perçues en 2019

Budget principal

Organisme payeur	Opération	Montant
Département du Rhône	Travaux extension CNI	200 000,00
	TOTAL	200 000,00
REGION AURA	Travaux extension bureaux CCVL	62 537,23
	TOTAL	62 537,23
ETAT	Travaux extension bureaux CCVL	100 535,00
	Navette Medi@val	13 566,00
	Construction salle de spectacles	90 000,00
	TOTAL	204 101,00
CAF	Travaux cuisine EAJE « la Colombe » à Grézieu-la-Varenne	9 998,00
	Installation climatisation RAM « Le monde de Zébulon »	791,00
	Installation climatisation EAJE « la Chaussonnière » à Messimy	1 086,00
	TOTAL	11 875,00
Autres établissements	Participation Travaux RD30 Badel – Sainte-Consorce	44 000,00
	Géocaching – CC des Monts du lyonnais	16 196,00
	Géocaching – CC du Pays de l'Arbresle	8 098,01
	Géocaching – CC de la Vallée du Garon	8 098,01
	Géocaching – CC du Pays Mornantais	8 098,01
	TOTAL	84 490,03
	Total général	563 003,26

Subventions de fonctionnement perçues en 2019

Budget principal

Organisme payeur	Opération	Montant
Département du Rhône	Subvention partenariat culturel 2019	7 000,00
	Subvention schéma départemental lecture publique	5 678,00
	TOTAL	12 678,00
CAF	Solde PSEJ Jeunesse 2018	53 972,23
	Solde PSEJ Enfance 2018	161 916,71
	Action parentalité	3 500,00
	Aire d'accueil des gens du voyage	29 433,95
	TOTAL	248 822,89

MSA	Prestations jeunesse - CEJ 2017	20 300,49
	Soutien à la parentalité	1 200,00
	TOTAL	21 500,49
REGION AURA	Subventions Interval	20 000,00
	TOTAL	20 000,00
ETAT	Remboursement CUI	2 847,73
	DILCRAH – subvention discriminations	5 000,00
	Actions discrimination	5 000,00
	TOTAL	12 847,73
	TOTAL GENERAL	315 849,11

Budget annexe "Environnement"

Organisme payeur	Opération	Montant
CITEO	Soutien SDD 2017	11 390,20
	Soutien T2 2019	126 000,00
	Soutien papiers 2017	26 101,88
	Soutien T4 2019	152 300,00
	Soutien 2018	92 100,00
	TOTAL	407 892,08
OCAD 3 E	Soutien T3 2018	5 121,43
	Soutien T4 2018	4 311,18
	Soutien T1 2019	5 674,41
	Soutien T2 2019	4 457,44
	Soutien T3 2019	5 522,09
	TOTAL	25 086,55
ECO DDS	Soutien - année 2018	1 895,00
	Soutien forfaitaire exceptionnel 2019	2 371,10
	TOTAL	4 266,10
ECO TLC	Soutien communication 2018	2 914,30
	TOTAL	2 914,30
ECO MOBILIER	Collecte DEA - soutien S2 2018	8 477,80
	Collecte DEA – soutien S1 2019	8 126,25
	TOTAL	16 604,05
	TOTAL GENERAL	453 848,78

Budget annexe "PAE Clapeloup" à Ste Consorce

Organisme payeur	Opération	Montant
REGION AURA	Travaux extension PAE	7 497,88
	TOTAL	7 497,88
AUTRES	Offre de concours – Thalmann SAS	6 425,65
	TOTAL	6 425,65
	TOTAL GENERAL	13 923,53

Budget annexe "PAE Lats II" à Messimy

Organisme payeur	Opération	Montant
REGION AURA	Travaux aménagement PAE	46 602,24
	TOTAL	46 602,24
AUTRES	ENEDIS – participation réseaux	22 784,06
	INRAP – Subvention Archéologie préventive	1 012,67
	TOTAL	23 796,73
	TOTAL GENERAL	70 398,97

EMPRUNTS ET LIGNES DE CRÉDITS DE TRÉSORERIE

Afin de financer différents projets, la CCVL a recours périodiquement à des emprunts ou lignes de crédits de trésorerie auprès d'organismes bancaires. En 2019, la CCVL a souscrit les contrats suivants :

Prêt relais (PAE Les Andrés) auprès de la Caisse d'Epargne -Montant : 1 500 000 € -Taux fixe : 0,13 %- Durée : 3 ans

Prêt à taux fixe auprès du Crédit Agricole - Montant : 3 000 000 € - Durée : 15 ans - Taux fixe : 0,60 %

Ligne de crédits de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne - Montant : 1 000 000 € - Taux : Eonia + marge de 0,32 % - Durée : 12 mois

LES PROJETS TRANSVERSES

Création du service mutualisé de gestion comptable

En 2018, suite à des mouvements de personnel intervenus dans plusieurs communes, et bien que le service commun Comptabilité/Finances n'ait pas été formellement créé, les services de la CCVL ont pris en charge la réalisation de missions comptables et financières pour trois communes membres courant 2018 : Sainte-Consoce, Vaugneray et Yzeron.

Organisation du service commun

La convention de mutualisation a été adoptée par le conseil communautaire le 16 mai 2019, par la commune de Sainte-Consoce le 14 mai 2019, par la commune de Vaugneray le 20 mai 2019 et par la commune d'Yzeron le 11 juin 2019.

Cette convention prévoit deux niveaux de mutualisation pour les communes :

- Mutualisation uniquement des actes comptables : mandats et titres réalisés au sein du service commun, déclarations de TVA, échéances d'emprunt, opérations comptables liées à l'inventaire, opérations comptables liées aux régies, émission des mandats d'emprunt
- Mutualisation de la comptabilité et des finances : en plus de la gestion des actes comptables, le service commun effectue un suivi de la trésorerie et de la dette, participe à la préparation budgétaire et au suivi tout au long de l'année, assure le suivi de

l'exécution financière des marchés publics, gère le FCTVA, accompagne sur les dossiers de subvention. Des assistances financières sur divers sujets sont également assurées.

Les communes d'Yzeron et de Sainte-Consorce ont opté pour une mutualisation de la comptabilité et des finances, le service mutualisé traite uniquement les actes comptables pour la commune de Vaugneray.

Fin 2019, le service commun « Comptabilité/Finances » est composé d'une responsable finances et de 4 gestionnaires comptables (dont un agent mis à disposition par la commune d'Yzeron). En raison de temps partiel, ces 5 agents équivalent à 4.3 ETP.

Missions effectuées

L'année 2019 a été la première année complète de mutualisation pour les trois communes membres du service commun comptabilité/finances.

- Sainte-Consorce :

Le service mutualisé gère les deux budgets pour la commune (BP et CCAS) pour un total de 358 titres et 1161 mandats au titre de l'année 2019.

Les éditions des documents budgétaires et leur dématérialisation via Totem ont été réalisées par le service commun.

Un suivi budgétaire a été mis en place en lien avec l'adjoint aux finances tout au long de l'année. De même, un accompagnement à la préparation budgétaire 2020 a été réalisé pour les deux budgets sur le dernier trimestre 2019. Un suivi de trésorerie a également été réalisé tout au long de l'année 2019, ce suivi a montré que la commune disposait de capacités financières suffisantes pour clôturer l'année 2019 sans emprunt.

Le service commun a également effectué le suivi financier du marché public de travaux du restaurant scolaire. Le suivi de l'inventaire comptable a été traité par le service commun, ainsi que le suivi des opérations comptables d'investissement au niveau budgétaire. Les opérations spécifiques de fin d'année ont été traitées par le service commun.

La commune ayant transféré la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2018 au SIAHVY, le service commun a géré le suivi des reversements effectués par le SIAHVY et qui concernaient les années antérieures en 2019.

- Yzeron :

La commune d'Yzeron, a opté également pour la mutualisation de la comptabilité et des finances.

Quatre budgets sont gérés pour la commune (BP, logement, CCAS et chaufferie) pour un total de 1 096 mandats et 645 titres.

Le budget annexe chaufferie bois nécessite une gestion particulière s'agissant d'une activité privée. Ainsi, le service commun a suivi les déclarations de TVA spécifiques, ainsi que la déclaration d'impôt sur les sociétés. Les éditions des documents budgétaires et leur dématérialisation via Totem ont été réalisées par le service commun.

Pour cette commune, plusieurs tableaux de suivi sont gérés par le service commun, notamment sur la gestion de la trésorerie (tableau bi-mensuel), le suivi des paiements ou des bons de commande. Le service commun réalise l'exécution financière des délibérations.

Un tableau de liaison entre la commune et la CCVL a été mis en place, afin de fluidifier les échanges et le suivi de réalisation des opérations.

En 2019, la gestion des logements communaux a été transférée à une régie. Le service commun comptabilité a accompagné la commune pour le transfert de la facturation à la régie. Le service commun a également géré la mise en place des reversements entre la trésorerie et la régie.

Le suivi financier du marché public concernant le complexe associatif a été effectué par le service commun. Les opérations spécifiques de fin d'année ont été traitées par le service commun.

- **Vaugneray** :

La commune de Vaugneray a opté pour la mutualisation de la comptabilité uniquement.

Les opérations comptables sont gérées pour 3 budgets : BP, CCAS et PLH pour un total de 2 467 mandats et 967 titres.

Cette commune ayant opté uniquement pour la comptabilité, les suivis budgétaires ainsi que la gestion de la trésorerie sont effectués par la commune. Toutefois, plusieurs accompagnements ont été réalisés :

- Suivi de l'exécution financière des marchés publics
- Accompagnement à la gestion de la trésorerie
- Accompagnement pour la réalisation des décisions modificatives
- Accompagnement aux déclarations de FCTVA
- Accompagnement pour les documents budgétaires et leur dématérialisation via Totem
- Accompagnement à la passation des opérations de fin d'exercice.

De plus, en 2019, une remise à plat de l'inventaire comptable a été effectuée en lien avec la trésorerie et la directrice générale des services de la commune.

AGRICULTURE

CRÉATION D'UNE ASSOCIATION FONCIÈRE AGRICOLE (AFA) LIBRE À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE

La CCVL qui souhaitait travailler sur la création d'une Association Foncière Agricole (AFA) libre avec la volonté de la déployer à l'échelle intercommunale, a conclu, en décembre 2018, une convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Rhône pour s'entourer de ses services afin :

- d'animer un groupe de travail, constitué de différents acteurs, pour définir le cadre d'intervention de l'AFA, ses objectifs et ses compétences ;
- d'élaborer un projet de statuts ;
- d'identifier les critères de sélection des parcelles concernées et de définir des secteurs à enjeux ;
- d'accompagner le groupe de travail dans la création de l'AFA ;
- d'assister l'AFA dans les différentes tâches administratives et techniques pour le démarrage de l'association ;
- d'accompagner l'AFA dans ses missions sur un secteur à enjeux identifié.

Des réunions ont eu lieu dans les communes en 2019. Elles ont tout d'abord permis d'échanger avec les élus et les agriculteurs autour des enjeux fonciers, de présenter ce qu'est une Association Foncière Agricole Libre et de commencer à identifier des secteurs à enjeux, de recenser les besoins en foncier agricole des exploitants et des porteurs de projet et d'identifier des propriétaires à contacter.

Lors de ces réunions, différents enjeux ont été relevés :

- la transmission pour les agriculteurs de plus de 55 ans sans repreneur,
- les besoins en foncier pour sécuriser des exploitations en place,
- la réticence des propriétaires fonciers à louer à des agriculteurs et encore plus à signer un bail rural,
- le besoin de travailler sur la réorganisation foncière.

LUTTE CONTRE LA GRÊLE

Suite aux violents orages de grêle de l'été 2018 et à la récurrence de ces événements de grêle, les agriculteurs ont demandé aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et au Département du Rhône de les accompagner dans le déploiement d'un dispositif de détection du risque de grêle et de lutte contre la grêle, qui apporte une protection pour les cultures, mais aussi les bâtiments et infrastructures publics et privés du territoire.

Les EPCI et le Département ont sollicité la Chambre d'Agriculture du Rhône qui a joué un rôle central pour mobiliser tous les acteurs (EPCI, Département, Région, Etat, assureurs) afin de monter un projet de protection contre la grêle à l'échelle du département du Rhône.

Ce projet a déployé cette protection en deux phases :

- le grand Ouest Lyonnais (printemps 2019)
- le reste du territoire (printemps 2020) en articulation et en complémentarité avec les dispositifs de protection contre la grêle existant au nord (Beaujolais) et au sud du Département (Ampuis /Condrieu).

Afin de faciliter l'investissement nécessaire à la réalisation de la première phase de déploiement du dispositif, et à la demande des services de l'État, en décembre 2018, les EPCI concernés ont accepté de se porter acquéreurs, sous forme d'un groupement de commandes, d'un dispositif de protection contre la grêle à mettre à disposition d'une structure gestionnaire pour son exploitation et sa gestion à son propre compte. La CCVG s'est portée volontaire pour assurer le rôle de coordonnateur du groupement.

Le dispositif de lutte contre la grêle est actif depuis le 1^{er} mai 2019. Une association, Paragrêle 69, a été créée afin d'en assurer le fonctionnement. Deux radars ont été implantés, à Bessenay et Rontalon, et 88 postes de tir ont été déployés sur le territoire, équipés en gonfleurs, ballons et torches hygroskopiques. Le dispositif est géré par un réseau de 180 agricultrices et agriculteurs bénévoles, coordonné par cinq référents, tous ayant été spécialement formés par Selerys pour assurer leur rôle.

Ce dispositif a été activé à de nombreuses reprises en 2019. Au total, ce sont 440 ballons qui ont été tirés lors de 13 épisodes orageux depuis le mois de mai et, tout particulièrement, à très grande échelle à quatre reprises, entre le 15 juin et le 6 juillet. Sur cette période, 349 ballons, soit 60 % du stock annuel, ont été tirés. Ces épisodes extrêmement violents, qui ont généré des dégâts importants à proximité du grand Ouest Lyonnais, ont fortement sollicité le réseau de lutte active contre la grêle.

Bien qu'il soit trop tôt pour pouvoir affirmer l'efficacité du dispositif mis en place pour lutter contre la grêle, plusieurs années d'utilisation seront nécessaires pour avoir un recul suffisant sur ce point, le réseau de bénévoles a démontré, à ces occasions, sa force et sa qualité d'organisation. Il est important de souligner, en particulier, la forte mobilisation, l'implication, la réactivité et le professionnalisme des agricultrices et agriculteurs bénévoles dans la gestion du dispositif.

DESSERTE FORESTIERE

Le territoire de l'Ouest Lyonnais possède un réel potentiel forestier (17 % du territoire). Les contraintes des massifs du territoire (forêt très morcelée, nombreux petits propriétaires privés, difficulté d'accessibilité et/ou déficit de dépôts et routes forestières) sont un frein à la mobilisation de la ressource locale en bois, sa gestion durable et donc le développement de l'économie forestière.

Pour pallier ces difficultés, les EPCI de l'Ouest Lyonnais ont fait le choix depuis 2012 d'encourager le développement de l'économie forestière locale autour de plusieurs axes.

La politique autour de la filière forêt/bois est mise en œuvre par le SOL autour de 4 axes principaux :

- Encourager la gestion durable de la ressource (sensibilisation, conseil et formation auprès des propriétaires forestiers) ;

- Regrouper les propriétaires (création, depuis 2015, de l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière sur les Monts et Coteaux pour réaliser une gestion et des travaux en commun) ;
- Améliorer la desserte forestière avec la réalisation d'un schéma de desserte en 2017 (lancement des premiers projets d'amélioration sur la CCVL pour la mise au gabarit et la création de route forestière) ;
- Structurer une filière bois locale (connecter l'offre et la demande en impliquant les acteurs locaux).

Dans ce cadre, l'Office National des Forêts (ONF) a réalisé en 2017 un schéma de desserte forestière de l'Ouest du Lyonnais, à l'échelle des Monts et Coteaux du Lyonnais. L'objectif de ce schéma est de permettre de mieux mobiliser la ressource en bois local, en permettant un meilleur accès à l'ensemble des massifs forestiers.

Ce schéma de desserte forestière a permis d'identifier des massifs prioritaires sur l'Ouest Lyonnais (communes de Pollionnay, Saint Pierre La Palud, Courzieu, Chevinay, Vaugneray, Thurins, Sourcieux-les-Mines, Yzeron, St Julien sur Bibost, Savigny, Lentilly). Le caractère prioritaire a été déterminé par les critères du potentiel productif (surface et essence) et de dynamique collective en place (producteurs forestiers actifs sur le secteur).

La desserte forestière représente des avantages et des intérêts : un bon accès (gestion et interventions facilitées), une meilleure connaissance et transmission du patrimoine, une plus-value financière (baisse des coûts d'exploitation, augmentation de la valeur vénale de la parcelle) et une meilleure protection contre l'incendie.

La CCVL est largement concernée par les enjeux forestiers avec 2 633 hectares de forêts soit 25% du territoire, principalement regroupés autour du Massif des Crêts Boisés. Les communes les plus boisées sont Yzeron (45 %), Pollionnay (43 %), Vaugneray (29 %), Thurins (25 %). Mais, comme à l'échelle de l'Ouest Lyonnais, différentes contraintes ont été identifiées : forêt morcelée, nombreux petits propriétaires privés (1636 propriétaires avec 1,61 ha de forêt par propriétaire en moyenne), difficulté d'accessibilité.

Aussi, en juillet 2019, la CCVL a défini d'intérêt communautaire les voies dans les massifs prioritaires identifiés dans le cadre du schéma de desserte forestière de l'Ouest Lyonnais afin de réaliser des travaux d'aménagement de route et/ou de pistes forestières pour permettre la mobilisation de la ressource en bois locale.

La CCVL réalise 2 projets de desserte forestière : le massif de la Croix du Ban et le massif du Bouta.

Sur le massif de la Croix du Ban (communes de Pollionnay et Sourcieux-les-Mines), majoritairement feuillu, 300 hectares sont desservis, composés de chênes, châtaigniers, frênes, hêtres avec quelques peuplements de résineux (douglas et sapin). La CCVL est en partenariat avec la CCPA à laquelle elle a transféré en juillet 2019 la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de desserte forestière comprenant l'aménagement de pistes forestières et routes forestières, de places de dépôt et de retournement. Le montant total de l'opération est estimé à 108 000 € HT, soit 129 600 € TTC. Les travaux et les études sont subventionnables à hauteur de 80 % par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union Européenne et le solde de l'opération sera pris en charge à hauteur de 50 % par la CCVL et 50% par la CCPA. La part du montant résiduel du projet incombant à la CCVL et à la CCPA est estimée à 14 000 € HT, soit 16 800 € TTC.

Sur le massif du Bouta (commune de Thurins) majoritairement feuillu, 100 hectares sont desservis, composés principalement de châtaigniers, chênes et peuplement de douglas.

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

L'Etat a confié à la Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire (FRGDS) l'organisation de la prévention, de la surveillance et de la lutte contre le frelon asiatique au niveau régional. Le GDS 69, via sa section apicole, est chargé d'animer ce dispositif au niveau du Département du Rhône.

Compte tenu de la présence du frelon asiatique sur le département du Rhône et afin de prévenir les conséquences que sa présence peut avoir sur l'apiculture, la biodiversité et sur l'environnement, il est nécessaire de mener une lutte active contre cet insecte invasif pour limiter son expansion. Une information auprès de la population est également nécessaire.

La CCVL a versé une subvention de 600 € au GDS pour aider au financement du dispositif de surveillance et de lutte collective contre le frelon asiatique dans le Rhône.

PRISE EN COMPTE DES DIFFICULTÉS DU MONDE AGRICOLE

Face aux difficultés rencontrées par le monde agricole, la CCVL s'est rapprochée de l'association Solidarité-Paysans dont les objectifs sont les suivants :

- proposer aux agriculteurs, en situation difficile, un accompagnement socioprofessionnel individualisé réalisé par des bénévoles
- interpellier les organisations agricoles, les pouvoirs publics, les créanciers et les bailleurs sur les difficultés rencontrées dans le monde agricole.

Les champs d'intervention de l'association sont étendus : ils concernent la médiation et la concertation familiale, l'économie et la gestion, le juridique, le social et l'accès aux droits.

Dans ce cadre, la CCVL a versé une subvention de 1 000 € à l'association Solidarité Paysans Rhône-Alpes pour assurer la diffusion du film documentaire « Au nom de la terre » d'Edouard Bergeon au Cinéval à Vaugneray le 9 octobre 2019. Cette diffusion a été suivie d'un débat visant à sensibiliser la population aux difficultés éprouvées par le monde agricole.

LES ESPACES NATURELS A PRESERVER ET VALORISER

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Plateau de Méginand et des Crêts boisés

La sauvegarde de l'environnement est une préoccupation forte de la CCVL qui souhaite s'inscrire dans une politique de développement durable en matière d'aménagement de son territoire. Parallèlement, le Département du Rhône mène depuis 1991 des actions de préservation et de valorisation des milieux naturels à travers la politique des ENS, sites présentant une valeur patrimoniale au regard de caractéristiques paysagères, de la faune ou de la flore.

En 2003-2004, le Département a élaboré un plan de gestion et de mise en valeur à l'échelle des 11 ENS de l'Ouest Lyonnais. Sur la CCVL, deux sites sont gérés au titre de la politique des ENS du Rhône :

- Le site du plateau de Méginand et des vallons du Charbonnières, du Ribes et du Ratier : site de 950 hectares composé d'un plateau agricole entaillé par plusieurs vallons boisés parcourus par des cours d'eau et combinant des espaces agricoles ouverts, offrant des points de vue sur les Monts du Lyonnais et l'agglomération lyonnaise, avec des espaces plus fermés de bocage et de profonds vallons boisés.
- Le site des Crêts Boisés : massif de 3 600 hectares, essentiellement boisé, comportant une série de crêts et de cols dont l'importance et la diversité des milieux (landes, ripisylves, forêt...) favorisent la diversité animale et végétale.

Dans le cadre du plan de gestion de ces ENS, la CCVL propose des animations de découverte et de sensibilisation à la protection de ces milieux aux scolaires, proposées à toutes les écoles primaires du territoire de la CCVL. Un programme pédagogique a été développé depuis l'année scolaire 2010/2011.

Pour réaliser ces animations subventionnées par le Département du Rhône à hauteur de 7000 €, correspondant à 50 % de la dépense effectuée par la collectivité, la CCVL a fait appel à des animateurs professionnels de l'association NATURAMA spécialisée en éducation à l'environnement. Le coût pour la CCVL pour l'année 2019 a été de 2 310 €, correspondant à ces animations assurées par NATURAMA.

Pour l'année scolaire 2019/2020, neuvième année de réalisation de ce programme, seulement 3 classes du territoire ont participé aux animations, représentant 72 élèves issus de 2 écoles. Ce taux de participation est beaucoup moins important que les autres années.

Les communes de Tassin la Demi-lune, Saint-Genis-les-Ollières, Charbonnières-les-Bains, Sainte-Consoce, Grézieu-la-Varenne et la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais, en partenariat avec la Métropole de Lyon et le département du Rhône, mettent en œuvre depuis 2010 une politique de gestion et de valorisation de l'espace naturel remarquable, le plateau de Méginand et les vallons du Charbonnières, du Ribes et du Ratier.

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a confié à la Métropole, la compétence en matière d'aménagement du territoire et d'actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager. Afin de garantir la

continuité de la démarche existante des projets nature, la Métropole a proposé de déléguer sa compétence aux communes de Tassin la Demi-lune, Saint-Genis les Ollières et Charbonnières les Bains, par convention de délégation de gestion. La commune de Tassin la Demi-Lune a été désignée commune pilote du projet.

Le projet nature portant également sur le territoire de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (hors Métropole), le partenariat avec les communes de Grézieu la Varenne, Sainte-Consorce et la CCVL s'est concrétisé par une convention de mandat pour la réalisation et la gestion d'ouvrages d'utilité commune. Cette convention, signée pour une durée de trois ans, prend effet pour les années 2019, 2020 et 2021 et confie à la commune de Tassin la Demi-Lune un mandat de maîtrise d'ouvrage. Elle définit les conditions dans lesquelles les collectivités précitées confient à la commune de Tassin la Demi-Lune le soin de réaliser en leur nom et pour leur compte le programme d'actions défini par le comité de pilotage et relevant de leur territoire et de leur compétence.

Par la suite, une délibération annuelle permettra de valider le programme d'actions et d'acter les participations financières de chacune des collectivités.

Ce secteur du projet nature étant situé dans le Département du Rhône, lequel finance une partie des actions au titre de sa politique « Espaces naturels sensibles », il sera possible de solliciter l'aide financière du Département du Rhône pour les actions portant sur les communes situées hors Métropole.

La Mine du Verdy à Pollionnay

La CCVL dispose d'une réserve naturelle régionale sur son territoire : la Mine du Verdy, située sur la commune de Pollionnay.

La Région Auvergne Rhône-Alpes, qui finance les actions du plan de gestion de cette réserve, conduites par FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT (ex FRAPNA), et notamment les animations scolaires du volet sensibilisation et communication, a sollicité la CCVL pour proposer ce type d'animations aux écoles primaires du territoire.

Au titre de sa compétence « Aménagement de l'espace », une convention a donc été conclue entre la CCVL et FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT afin de définir les conditions administratives et financières pour la réalisation de ces animations d'éducation à l'environnement et au développement durable à destination des classes de primaire des écoles (cycles 1, 2 et 3, à raison de 2 ½ journées par classe), soit 420 € par classe financés à hauteur de 62 % par la CCVL. En 2019, 17 classes de différentes écoles de la CCVL (3 de Brindas, 1 de Messimy, 2 de Sainte-Consorce, 9 de Pollionnay et 2 de Vaugneray) ont suivi ces animations.

Pour la réalisation de ces animations, la CCVL a versé une subvention de 5 221,95 € à FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

La CCVL est un territoire qui attire : elle connaît depuis plus de 10 ans un fort développement économique, avec une hausse significative des emplois salariés privés. Cette croissance profite essentiellement au secteur des services aux entreprises, où le nombre d'emplois a plus que doublé. Son tissu économique, qui compte environ 2 300 entreprises, présente des facettes multiples (industrie pharmaceutique, artisanat, activités liées à la santé, BTP...) et se compose essentiellement d'entreprises individuelles (74 % des établissements), de PME et PMI de moins de 10 salariés. Les entreprises sont localisées en centre-bourg, dans les hameaux ou dans les parcs d'activités économiques (PAE). Ces derniers sont au nombre de 12. Ils ne sont pas spécialisés et accueillent des entreprises industrielles et artisanales, à l'exception du PAE de Maison-Blanche sur la commune de Vaugneray destiné aux activités tertiaires (bureaux, services, laboratoires).

AMÉNAGEMENT DES PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES COMMUNAUTAIRES (PAE)

PAE « Clapeloup » à Sainte Consoce

Commercialisation des lots

La commercialisation des lots du PAE de Clapeloup a débuté en 2018. En complément des 21 promesses de vente signées en 2018, l'année 2019 a vu la signature des promesses suivantes :

- Lots n° 36, 37 et 38 : promesses de vente conclues avec la SCI Clape Loup,
- Lot n° 39 : promesse de vente conclue avec M. José Tenreiro.

Au 31 décembre 2019, 18 lots étaient vendus et 7 sous compromis.

5 permis de construire étaient déposés, en cours d'instruction, et 10 étaient accordés, amenant le nombre total de permis de construire accordés sur le parc à 21.

Un travail de suivi et de conseil a été réalisé par l'architecte conseil du parc d'activités, Charles-Henry Fricaud du cabinet Zeppelin, pour chacun des permis de construire déposés.

Requalification du PAE préexistant

Suite à la réalisation de l'extension du PAE de Clapeloup à Sainte-Consoce, la CCVL a souhaité requalifier le PAE existant afin, d'une part, d'assurer une cohérence d'aménagement entre les 2 secteurs et d'autre part, d'améliorer le confort d'usage et la sécurité des entreprises et riverains du parc.

Un marché de maîtrise d'œuvre avait été passé en 2018 avec le groupement Infrapolis / Green Concept et les travaux de requalification du PAE ont pu débuter en 2019 pour un montant de 628 219.38 € TTC.

A noter que la CCVL a obtenu une subvention de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse de 38 162 € pour ce projet de requalification, concernant les travaux relatifs à la désimperméabilisation des sols : création de stationnement en revêtement perméable (type dalles infiltrantes) et création d'espaces verts en pleine terre.

PAE « Le Chateau » à Messimy

Aménagement du PAE

La CCVL a engagé les travaux d'aménagement du PAE du Chateau à Messimy en juillet 2018 pour un montant global de 1 049 873,17 € HT. L'aménagement des 3.3 hectares du PAE a permis la création de 11 lots pour 2.2 hectares de surfaces commercialisables.

Commercialisation des lots

La commercialisation des lots du PAE de Chateau a débuté en 2019 avec la signature des promesses et ventes suivantes :

- Lot n° 1 : promesse de vente conclue avec Loti Ouest.
- Lot n° 2 : promesse de vente conclue avec M. Yann Chappet, M. Jonathan, Paul, Albert Chappet et Mme Charlène Thomas.
- Lot n° 3 : promesse de vente conclue avec M. Sylvain Perion et Mme Sandra Monique, puis vente conclue avec la SCI VSML
- Lot n° 4 : promesse de vente puis vente conclue avec la SCI LC - Chateau
- Lot n° 5 : promesse de vente conclue avec M. Sylvain Declérieux,
- Lot n° 6 : promesse de vente conclue avec M. François Ville et M. Sébastien Ville, puis vente conclue avec la SCI des 2 Ville.
- Lot n° 7 : promesse de vente conclue avec M. François-Joseph Dupin et M. Jérémy Pascal Bonnier,
- Lots n° 8 et 9 : promesses de vente conclue avec M. Didier Tholly et Mme Elisabeth Barros.

Au 31 décembre 2019, 3 lots étaient vendus et 6 sous compromis.
7 permis de construire ont été déposés et 4 accordés en 2019.

Un travail de suivi et de conseil a été réalisé par l'architecte conseil du parc d'activités, Charles-Henry Fricaud du cabinet Zeppelin, pour chacun des permis de construire déposés.

Développement d'un projet de « village d'entreprises »

Face au constat de pénurie foncière et afin de répondre au mieux aux besoins des artisans du territoire, la CCVL a développé un projet de « village d'entreprises » sur le PAE du Chateau à Messimy.

La CCVL a retenu, suite à une consultation opérateurs/concepteurs, le groupement composé de Rhonéa / Loti Ouest (promoteur), Elisabeth Polzella Architectes DPLG et Nacara (commercialisation) pour son projet « Les pierres sauvages ».

Ce projet modulable alliant qualité architecturale, insertion paysagère et fonctionnalité, est adapté aux besoins des TPE/PME du territoire : plus de 2 000 m² de surface à vendre répartis en 12 cellules de 130 à 250 m². Chaque cellule permet d'aménager des ateliers et des bureaux de manière libre et évolutive.

Cette consultation a donné lieu à la signature de la promesse de vente pour le lot 1.

PAE « Les Andrés » à Brindas

Aménagement du PAE

La CCVL travaille sur le projet d'extension du parc d'activités « Les Andrés » à Brindas. Réparti sur 9 hectares, ce projet prévoit la création de 32 lots représentant 5.7 ha de surfaces commercialisables.

La mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de ce PAE a été confiée en 2018 au groupement SEGIC Ingénierie, Urba Site, Evinerude. Après un premier avenant en 2018, un second avenant a été passé en 2019 pour ce marché, visant à :

- Réévaluer les taux de rémunération du maître d'œuvre au regard de l'évolution du montant prévisionnel des travaux,
- Réaliser une mission complémentaire sur la gestion des eaux pluviales,
- Intégrer une compétence architecturale pour la réalisation du permis d'aménager (nouvelle obligation du code de l'urbanisme).

A l'issue de l'avenant n°2, la rémunération du maître d'œuvre était donc la suivante :

- Forfait définitif de rémunération : 83 399.26 €HT (contre 77 900 € HT avant avenant n° 2)
- Etudes complémentaires : 15 450 €HT (contre 12 700 € HT avant avenant n° 2)
- Tranches optionnelles (études diverses) : 36 130 € HT
- Mission architecte pour le permis d'aménager : 600 € HT.
soit un montant de marché de maîtrise d'œuvre de 135 579.26 € HT après avenant n° 2.

La complexité du dossier a également nécessité la réalisation d'études complémentaires en parallèle de la mission de maîtrise d'œuvre :

- Plusieurs études géotechniques avec le bureau d'études Fondasol :
 - o Prolongation du suivi piézométrique du PAE sur une année supplémentaire (960 € TTC),
 - o Étude des niveaux caractéristiques de la nappe (1 850 € HT),
 - o Étude sur les matériaux en place (6 750 € HT),
 - o Étude géotechnique G5 (9 500 € HT),
- Parallèlement aux études environnementales et écologiques déjà réalisées dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre, des passages d'observation de la faune et de la flore ont été réalisés par Evinerude pour compléter le diagnostic environnemental (4 550 € HT).

Un permis d'aménager a été obtenu le 18 novembre 2019 après une procédure de participation du public par voie électronique. Un dossier « Loi sur l'eau » ainsi qu'une étude d'impact ont également été accordés cette même année.

Deux terrains ont été achetés aux consorts Cazot (parcelle AT 178 - 7 266 m²) et Perrin (parcelle AT 193 – 7 046 m²), pour le projet d'extension du PAE.

Commercialisation

Parallèlement à ces études, la CCVL a engagé la commercialisation des lots du PAE. 36 dossiers de candidatures ont ainsi été déposés et analysés par la CCVL, dans l'optique de la signature des premières promesses de vente à partir de 2020.

Réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales

Le schéma directeur des eaux pluviales de la commune de Brindas, réalisé en 2013, préconisait la réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales de 2100 m³ afin de réguler les apports du bassin versant urbanisé, composé à la fois du village de Brindas et du parc d'activités économiques « Les Andrés ».

La commune de Brindas et la CCVL ayant réalisé les études de faisabilité, les parts respectives de chacune des parties ont été déterminées à 74 % pour la commune de Brindas et 26 % pour la CCVL.

Par ailleurs, pour réaliser ce bassin de rétention, il est apparu nécessaire, par souci de cohérence, de confier la réalisation de l'ensemble de ces travaux à un maître d'ouvrage unique. Compte tenu de la nature des travaux, il a été proposé que la CCVL délègue la maîtrise d'ouvrage à la commune de Brindas pour la réalisation des travaux relatifs au bassin de rétention.

Les travaux se sont terminés en juin 2019. Le montant des travaux et de la maîtrise d'œuvre de l'opération (186 984 € TTC de travaux et 11 040 € TTC de maîtrise d'œuvre) ont été pris en charge à 26 % par la CCVL, soit 48 615 € TTC de travaux et 2 870 € TTC de maîtrise d'œuvre à la charge de la CCVL.

PAE de Maison-Blanche à VAUGNERAY

Aménagement du PAE

Suite à l'acquisition du foncier nécessaire au projet en 2018, la CCVL a engagé le projet d'extension du PAE de Maison -Blanche à Vaugneray. Le projet se développe sur 1.7 ha et a pour vocation de renforcer l'offre foncière destinée aux entreprises du secteur tertiaire.

Un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu avec le groupement INFRAPOLIS / ZEPPELIN, dont le mandataire est INFRAPOLIS, pour un montant de 37 700 € HT (MOE) et des études complémentaires (élaboration du permis d'aménager et du cahier de prescriptions architecturales, urbaines, paysagères et environnementales) pour un montant de 7 200 € HT, soit un montant total du marché de 44 900,00 € HT.

Sur 2019, le site d'extension du PAE de Maison-Blanche a donné lieu à la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive, n'ayant pas débouché sur la réalisation de fouilles archéologiques, ainsi que la réalisation d'une étude géotechnique G2 AVP par le bureau d'études Alpha Sol Concep (4 400 € HT).

EMPLOI

Solidarité-Emplois

La CCVL dispose de la compétence « soutien à l'action locale pour l'emploi ». L'association SOLIDARITE-EMPLOIS est un partenaire adapté pour l'aide à l'emploi de proximité, compte tenu de son expérience dans ce domaine. Pour 2019, la subvention versée par la CCVL a été fixée à 45240 € comme prévue dans la convention triennale 2018-2020.

Autres partenaires

La CCVL apporte son aide financière à différentes associations dans le domaine du développement économique et de l'emploi. Pour l'exercice 2019, les subventions suivantes ont été attribuées :

- **Association des Professionnels et Indépendants de Vaugneray (APIV)** : soutien du Forum des Métiers organisé à Vaugneray via une aide de 500 €
- **Sud-Ouest Emploi** : déploiement d'une animation Ressources Humaines sur le territoire de la CCVL via une subvention de 5 000 €
- **Rhône Développement Initiatives** : abondement de 6 000 € au fonds de prêt d'honneur
- **SOLEN** : soutien des journées chrono de l'alternance et chrono des commerciaux via une subvention de 1 000 €
- **Mission Locale** : contribution financière indexée sur le nombre d'habitants à hauteur de 38 678 €.

Journée proximité emploi-formation

La JPEF est organisée en partenariat avec la COPAMO. La 18^{ème} édition s'est déroulée le 26 novembre 2019 à la salle des fêtes de Brindas. Cette édition s'est organisée autour de deux espaces :

- Le forum de l'emploi qui permet d'accompagner les personnes en recherche de solutions professionnelles ainsi que les entreprises du territoire en recherche de collaborateurs. Une centaine de personnes ont participé à l'évènement qui a regroupé 20 entreprises et 7 partenaires pour 64 offres d'emplois représentant plus de 120 postes.
- Le village d'entreprises s'adresse aux entrepreneurs qui cherchent à s'informer ou à être accompagnés dans le cadre de la création d'activité. Organisé par la Coworquie (prestataire de la COPAMO pour l'animation de son espace de coworking), il a permis de regrouper 16 partenaires et de proposer 3 ateliers d'échanges sur des thématiques clefs.

L'artisanat fait son cinéma

Cette action organisée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) vise à sensibiliser les collégiens aux métiers de l'artisanat. Habituellement, elle se déroule dans une salle de cinéma avec la projection d'un film puis un moment d'échanges avec des binômes apprentis – maître d'apprentissage.

Afin de briser la glace, un apprenti comédien, lui-même en cours de formation, anime les échanges.

Pour cette première édition qui s'est déroulée à la salle des fêtes de Vaugneray, les collèges St Sébastien de Vaugneray et Georges Charpak de Brindas ainsi que la MFR de Sainte Consoce ont mobilisé près de 300 collégiens.

La CCVL a financé cette action par le biais d'une subvention à la CMA de 1 800 €.

Convention de partenariat avec l'ADERLY

L'Agence pour le Développement Economique de la Région Lyonnaise assure la promotion économique de la région lyonnaise et la prospection d'entreprises à capitaux français et internationaux, qu'elle accompagne ensuite dans la concrétisation de leurs projets d'implantation

sur son périmètre d'action (label ONLYLYON). Depuis 2008, l'Aderly a élargi son métier initial de prospection à une mission d'attractivité, au sens large, de la région lyonnaise.

En 2019, la CCVL a souhaité développer un partenariat avec l'Aderly afin de renforcer la promotion de son territoire et de son dynamisme économique auprès d'entreprises exogènes.

Ainsi l'Aderly accompagne la CCVL dans :

- La concrétisation d'implantation d'entreprises sur son territoire notamment d'entreprises tertiaires pour l'extension du Parc d'Activités Économiques (PAE) de Maison-Blanche à Vaugneray
- L'élaboration de la réponse conjointe au cahier des charges de projets d'entreprise exogènes (prospects de l'Aderly qui assure le suivi complet du projet)
- Le suivi d'entreprises implantées sur son territoire, notamment des entreprises relevant du dispositif « Territoire d'industrie »
- La veille des projets de relocalisation d'entreprises du territoire.

La CCVL verse une contribution financière à l'Aderly d'un montant annuel de 10 000 €.

Territoires d'Industrie 2019- 2022

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention, qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, de la Région dans le cadre de sa compétence économie, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire. L'État a confié aux Régions le pilotage de ce dispositif. La CCVL fait partie du territoire d'industrie « Vienne Condrieu » avec Vienne Condrieu Agglomération et les communautés de communes Entre Bièvre et Rhône, du Pays Mornantais, de la Vallée du Garon.

Le 26 Juin 2019, le protocole d'accord a été signé et formalise le projet de territoire industriel qui a pour ambition de :

- Conforter la présence et le développement des entreprises industrielles
- Maintenir une offre foncière et immobilière adaptée aux besoins des entreprises de la filière industrielle
- Répondre aux besoins en recrutement
- Accompagner la croissance des TPI et PMI
- Renforcer l'accompagnement de proximité
- Favoriser le renouvellement économique (reprise, transmission, création).

Ces ambitions sont soutenues par un plan de 18 actions qui se déclinent sur 4 axes : recruter, innover, attirer, simplifier.

Artisan et Territoire

La CCVL, avec les 3 autres EPCI membres du SOL, a participé à la 1^{ère} édition d'Artisans et Territoire qui s'est tenue au siège de la CMA à Lyon, les 10 et 11 septembre 2019.

Cet évènement a permis de mutualiser une action de promotion des territoires du SOL en présentant les opportunités d'implantation et de développement aux artisans mais aussi de renforcer la collaboration des développeurs économiques et de conforter le réseau de partenaires.

POLITIQUE DU LOGEMENT ET CADRE DE VIE

Dans le cadre de sa politique de l'habitat, la CCVL entend agir suivant deux axes principaux :

- répondre aux besoins des habitants en matière de logements ;
- intégrer le développement durable dans les projets de construction de logements.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un instrument de prévision et de programmation visant à répondre aux besoins en logements et à favoriser la mixité sociale.

Depuis 2014, la CCVL est dans la réalisation de son 3^{ème} Programme Local de l'Habitat (PLH) communautaire.

Pour mémoire, les 6 orientations du PLH 2014/2019 sont les suivantes :

- poursuivre les efforts en matière de maîtrise du développement du territoire
- intensifier la diversification de l'offre de logements
- poursuivre la prise en compte des besoins spécifiques
- persévérer dans la mise en place d'une politique foncière active
- continuer à promouvoir le développement durable
- prolonger le pilotage et l'accompagnement de la mise en œuvre du PLH

et les 16 actions du PLH 2014/2019 sont les suivantes :

- s'engager sur des objectifs de production territorialisés
- financer la production de logements locatifs sociaux
- mobiliser le parc privé pour développer l'offre locative aidée
- soutenir l'accession sociale à la propriété
- renforcer le partenariat et les actions en direction des ménages en situation de précarité
- répondre aux besoins des personnes âgées et handicapées
- améliorer l'accès au logement des jeunes
- compléter l'offre en hébergement d'urgence
- s'assurer que l'aire d'accueil des Gens du voyage de Brindas répond au Schéma départemental d'accueil des gens du voyage
- travailler sur les formes urbaines et les densités
- mettre à jour le potentiel foncier mobilisable et stratégique (en lien avec l'EPORA)
- améliorer le parc existant
- mettre en place une bonification pour promouvoir des projets exemplaires à l'échelle de la CCVL
- conforter le pilotage opérationnel et réactif du PLH
- assurer le suivi et l'observation de la politique de l'habitat de la Communauté de communes
- mieux communiquer autour du PLH.

BILAN FINAL DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) 2014/2019

Conformément à la réglementation en vigueur, le conseil de communauté a approuvé le bilan final du PLH 2014/2019 le 5 décembre 2019.

Action 1 : S'engager sur des objectifs de production territorialisés

Bilan de la production de logements par commune 2014-2019 (source : PC hors contentieux)

Communes	Polarités SCOT	NBRE TOTAL DE LOGEMENTS		Nbre de logements individuels purs		Nbre de logements individuels groupés		Nbre de logements collectifs	
		OBJECTIF PLH (maxi)	BILAN PC HORS CONTENTIEUX 2014-2019	Objectif PLH (maxi)	Bilan PC hors contentieux 2014-2019	Objectif PLH (mini)	Bilan PC hors contentieux 2014-2019	Objectif PLH (mini)	Bilan PC hors contentieux 2014-2019
Brindas	2	398	392	100	195	179	39	119	158
Grézieu-la-Varenne	2	339	282	85	106	153	22	102	154
Vaugneray	2	365	405	92	149	164	96	109	160
Messimy	3	176	118	44	52	79	28	53	38
Pollionnay	3	90	272	23	83	40	0	27	189
Sainte-Consorce	3	91	115	23	49	41	28	27	38
Thurins	3	181	275	46	68	81	37	54	170
Yzeron	4	43	13	18	13	14	0	11	0
CCVL		1 683	1 872	431	715	751	250	502	907
				25%	40%	45%	13%	30%	47%

Action 2 : Financer la production de logements locatifs sociaux

Bilan de la production de logements locatifs sociaux par commune 2014-2019

Communes	Objectifs 2014-2019			Production 2014-2019		
	Nombre maximum de logements à produire sur 2014-2019	% LLS à produire 2014-2019	Nombre de LLS à produire sur 2014-2019	Nombre de PC hors contentieux 2014-2019	Nombre de LLS produits 2014-2019	% de LLS produits 2014-2019
Brindas	398	43%	171	392	71	18%
Grézieu-la-Varenne	339	40%	135	282	206	73%
Vaugneray	365	40%	144	405	171	42%
Messimy	176	33%	58	118	36	31%
Pollionnay	90	25%	23	272	70	26%
Sainte-Consorce	91	25%	23	115	6	5%
Thurins	181	32%	57	275	60	22%
Yzeron	43	15%	6	13	0	0%
CCVL	1 683	37%	617	1 872	620	33%

BILAN ANNUEL DU PLH POUR L'ANNÉE 2019

Bilan de la production de logements par commune 2019 (source : PC hors contentieux)

Communes	Polarités SCOT	NBRE TOTAL DE LOGEMENTS		Nbre de logements individuels purs		Nbre de logements individuels groupés		Nbre de logements collectifs	
		OBJECTIF PLH ANNUEL (maxi)	BILAN PC HORS CONTENTIEUX 2019	Objectif PLH annuel (maxi)	Bilan PC hors contentieux 2019	Objectif PLH annuel (mini)	Bilan PC hors contentieux 2019	Objectif PLH annuel (mini)	Bilan PC hors contentieux 2019
Brindas	2	95	70	24	30	43	0	28	40
Grézieu-la-Varenne	2	85	12	21	12	38	0	26	0
Vaugneray	2	83	14	21	14	37	0	25	0
Messimy	3	33	9	8	9	15	0	10	0
Pollionnay	3	20	22	5	2	9	0	6	20
Sainte-Consorte	3	20	4	5	4	9	0	6	0
Thurins	3	32	99	8	7	14	6	10	86
Yzeron	4	2	1	1	1	1	0	0	0
CCVL		370	231	93	79	166	6	111	146

Bilan des subventions attribuées pour la production de logements locatifs sociaux en 2019

Opérateur	Commune	Adresse	Nb de LLS	PLS	PLUS	PLAI	Montant subvention CCVL	Montant subvention commune
OPAC du Rhône	Thurins	rue du Michard	4	1	2	1	8 000 €	néant
OPAC du Rhône	Vaugneray	Rue du docteur Aude	6		4	2	néant	12 000 €
Cité Nouvelle	Brindas	Chemin du Morillon	7	2	5	0	néant	10 800 €
Alliade Habitat	Thurins	64 route de la vallée du Garon	11	3	5	3	22 000 €	néant
TOTAL			28	6	16	6	30 000 €	22 800 €

Bilan des subventions attribuées pour soutenir l'accès sociale à la propriété en 2019

Nombre de personnes dans le foyer	Commune	Adresse	Type d'opération	Descriptif de l'opération	Surface habitable	Typologie	Montant de l'opération	Montant du PTZ +	Montant subvention
1	Sainte-Consorce	2 rue des Monts	acquisition en PSLA	appartement	57 m ²	T2	182 680 €	54 000 €	4 000 €
1	Pollionnay	20 avenue Marius Guerpillon	acquisition en PSLA	appartement	65 m ²	T3	175 539 €	20 000 €	4 000 €
								TOTAL	8 000 €

NOUVEAU PLH 2020/2025

Une procédure a été lancée en 2019 afin d'adopter un nouveau PLH pour la période 2020/2025. C'est le bureau d'études EOHS qui a été retenu pour accompagner la CCVL moyennant un montant de 29730€ HT.

De plus, le conseil de communauté s'est réuni à plusieurs reprises lors de cette procédure de révision :

- approbation du diagnostic du PLH de la CCVL 2020/2025 le 4 juillet 2019,
- approbation des orientations et objectifs du PLH de la CCVL 2020/2025 le 26 septembre 2019,
- approbation du plan d'actions du PLH 2020/2025 le 5 décembre 2019,
- arrêt du PLH 2020/2025 le 5 décembre 2019.

GARANTIES D'EMPRUNTS

Au cours de l'année 2019, la CCVL a garanti un emprunt d'Alliade Habitat pour une opération d'acquisition en état futur d'achèvement (VEFA) de 30 logements locatifs sociaux (24 PLUS et 6 PLAI), chemin La Font à Messimy. Cet emprunt a été souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 2 605 247 €. La CCVL a garanti l'emprunt à hauteur de 25 % du capital emprunté, soit un montant de 651 311,75 €, la commune de Messimy et le Département du Rhône garantissant respectivement à hauteur de 25 % et 50 % du montant de l'emprunt.

La CCVL a garanti un emprunt d'Alliade Habitat pour une opération d'acquisition en état futur d'achèvement (VEFA) de 9 logements locatifs sociaux (3 PLS, 5 PLUS et 1 PLAI), 45 rue du 8 mai 1945 à Thurins. Cet emprunt a été souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 789 188 €. La CCVL a garanti l'emprunt à hauteur de 25 % du capital emprunté, soit un montant de 197 297 €, la commune de Thurins et le Département du Rhône garantissant respectivement à hauteur de 25 % et 50 % du montant de l'emprunt.

La CCVL a également garanti un emprunt de Cité Nouvelle pour l'acquisition en état de futur achèvement (VEFA) de 5 logements en PLUS, chemin du Morillon à Brindas. Cet emprunt a été souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 831 000 €. La CCVL a garanti

l'emprunt à hauteur de 25 % du capital emprunté, soit un montant de 207 750 €, la commune de Brindas et le Département du Rhône garantissant respectivement à hauteur de 25 % et 50 % du montant de l'emprunt.

Pour prendre en compte les nouvelles règles d'intervention du Département en matière de garanties d'emprunts, la CCVL a modifié le règlement relatif à l'octroi de garanties d'emprunts pour la réalisation de logements locatifs sociaux le 5 décembre 2019. Les articles 5 et 15 du règlement relatif aux garanties d'emprunt ont été modifiés afin de préciser que :

- En cas d'opération ne rentrant pas dans les critères d'attribution des garanties du Département, la CCVL se réserve la possibilité d'apporter une garantie à hauteur de 50 % maximum, sous réserve de l'apport d'une garantie complémentaire par la commune d'implantation de l'opération égale à celle de la Communauté de Communes. Dans ce cas, le demandeur devra fournir tous documents justifiant du refus opposé par le Département du Rhône.
- En contrepartie de la garantie accordée par la CCVL et la commune du lieu de situation de l'immeuble, un droit à réservation sera accordé à la commune lorsque l'opération compte au minimum 5 logements (indistinctement sur les opérations neuves ou en acquisition/amélioration). Ce droit à réservation sera équivalent à 20 % des logements réalisés si la garantie de la CCVL est de 50 %.

Ce droit à réservation sera d'un logement lorsque l'opération compte moins de 5 logements.

LOGEMENTS D'URGENCE

La CCVL compte 3 logements d'urgence intercommunaux :

- un logement T2 à Vaugneray, créé en 2012, dont la capacité d'accueil est limitée à un ménage de 6 personnes maximum,
- un logement T1 à Thurins, dont la capacité d'accueil est limitée à un ménage de 2 personnes maximum,
- un logement T2 à Brindas dont la capacité d'accueil est limitée à un ménage de 6 personnes maximum.

Les 3 communes précitées mettent chacune un logement dont elles sont propriétaires à disposition de la CCVL à titre de logement d'urgence intercommunal. La CCVL mandate les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) de ces 3 communes aux fins de gérer ces logements en accueillant, à titre temporaire, des personnes ou des familles défavorisées qui se trouvent sans domicile ou nécessitant un accueil temporaire dans ces locaux.

En 2019, le logement d'urgence intercommunal à Vaugneray a été occupé à 3 reprises. Le taux d'occupation est de 33 % (104 jours) et le loyer versé par la CCVL est de 1 425,36 € pour l'année 2019.

Le logement d'urgence intercommunal à Thurins a été occupé à 3 reprises. Le taux d'occupation est de 67 % (246 jours) et la CCVL n'a pas à verser de loyer pour l'année 2019.

Le logement d'urgence intercommunal à Brindas a été occupé à 3 reprises. Le taux d'occupation est de 85 % (312 jours) et le loyer versé est de 99,77 € pour l'année 2019.

Ce logement a été conventionné à l'Allocation Logement Temporaire (ALT) en 2019, comme les deux autres logements d'urgence intercommunaux. Un avenant à la convention du 18 décembre 2017 entre la CCVL, la commune et le CCAS de Brindas pour la mise à disposition de ce logement, a permis de prendre en compte le conventionnement ALT.

LE PARTENARIAT AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'OUEST RHÔNE-ALPES (EPORA) POUR LE PORTAGE FONCIER

La commune de Sainte-Consorte qui souhaitait conforter la centralité de sa commune en prévoyant une densification basée sur la production de logements en petits collectifs ou intermédiaires et une trame viaire et d'espaces publics renforcée ainsi qu'une organisation du bâti à l'alignement venant structurer la rue et l'espace public a sollicité EPORA pour l'accompagner dans le cadre d'une convention d'études et de veille foncière sur les périmètres identifiés comme présentant un intérêt stratégique. La convention proposée est établie pour une durée de 4 ans à compter de sa signature.

A noter que la CCVL est partie à cette convention au titre de sa compétence « PLH ». En effet, c'est dans le cadre du PLH communautaire pour la période 2014/2019 que sont définis les objectifs de chaque commune.

LE PARTENARIAT AVEC SOLIHA POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS D'HABITAT DES MÉNAGES MODESTES DANS LE PARC PRIVÉ EXISTANT

Dans le cadre de sa compétence « PLH », la CCVL souhaite promouvoir des dispositifs à destination de ses habitants en vue d'améliorer les conditions d'habitat des ménages modestes.

A cet effet, la CCVL a signé une convention avec SOLIHA RHONE ET GRAND LYON, association sans but lucratif régie par la loi de 1901, œuvrant pour l'amélioration des conditions d'habitat des personnes modestes dans le Rhône.

Le partenariat créé avec SOLIHA a permis de mettre en place une permanence d'information et d'accompagnement pour les ménages modestes.

En 2019, l'action de SOLIHA dans le cadre des travaux d'économie d'énergie a porté sur :

- le renseignement de 29 propriétaires occupants, dont 12 ménages éligibles,
- la visite de 9 logements pour des diagnostics énergétiques,
- le dépôt de 5 dossiers auprès de l'ANAH qui ont été subventionnés,
- des dossiers de demande de subvention en cours de montage.

En 2019, l'action de SOLIHA dans le cadre de l'adaptation du logement a porté sur :

- le renseignement de 7 personnes âgées et/ou handicapées, dont 3 étaient éligibles,
- la visite de 3 logements pour des diagnostics adaptation,
- des dossiers de demande de subvention en cours de montage.

Par ailleurs, SOLIHA a renseigné 2 propriétaires bailleurs pour des travaux lourds et énergétiques.

Un propriétaire bailleur a conventionné 4 logements suite à une rénovation globale (dossier déposé à l'ANAH en mars 2018). La commune de Vaugneray a attribué une subvention de 8 000 € (2000€/logement) en complément de la subvention ANAH pour ces 4 logements.

GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE À BRINDAS

Gestion administrative

L'aire d'accueil des gens du voyage intercommunale située à Brindas est ouverte depuis le 5 janvier 2009. Située route du Pont Pilon, le long de la RD 311, au sud du village, cette aire d'une surface d'environ 5 000 m² propose 10 emplacements de 2 caravanes soit 20 places.

Pour un bon fonctionnement et un respect du règlement intérieur, la CCVL a délégué à l'association ARTAG (Association Régionale des Tsiganes et de leurs Amis Gadjé) par voie de convention, renouvelée chaque année, la mission de coordination et de médiation sociale. En ce qui concerne le marché d'exploitation de cet équipement communautaire, il a été confié à la société HACIENDA SG2A.

Le taux d'occupation était de 97,63 % sur le premier semestre. Ce taux n'était plus qu'à 31,64 % sur le deuxième semestre suite à l'arrivée d'un groupe familial le 26 juillet qui a occupé l'aire tout le deuxième semestre, d'autres ménages ne souhaitant plus venir sur l'aire.

Aide de l'Etat pour la gestion

L'État apporte une aide aux collectivités qui aménagent et gèrent les aires d'accueil des gens du voyage conformément à la réglementation en vigueur.

La convention conclue par la CCVL avec l'État en 2010, est renouvelée chaque année, afin de percevoir les aides relatives à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage. La CCVL a donc conclu une nouvelle convention déterminant les modalités de versement de l'aide financière de l'État, dénommée « Aide au logement temporaire 2 » (ALT2).

Le montant prévisionnel de l'aide de l'État en 2019 est de 28 020,32 € et se décompose comme suit :

- un montant fixe de 13 164,50 € au titre des places conformes disponibles pour l'année 2019,
- un montant variable de 14 855,82 € déterminé en fonction du taux prévisionnel d'occupation mensuel des places au titre de l'année 2019.

A titre d'information, le taux d'occupation moyen global pris en compte par l'État au titre de la présente convention a été de 83 % (prise en compte du taux d'occupation 2018).

En contrepartie du versement de cette aide, la CCVL s'engage à accueillir dans l'aire d'accueil située à Brindas des personnes dites « gens du voyage » et dont l'habitat traditionnel est constitué de résidences mobiles. En outre, la CCVL s'engage à entretenir l'aire d'accueil et à assurer son gardiennage. Les usagers de cet équipement doivent également accéder à des actions à caractère social et socio-éducatif.

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL MÉTROPOLITAIN D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE DU RHÔNE 2019-2025

En mai 2019, la CCVL a donné son avis sur le schéma départemental métropolitain d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Rhône 2019-2025. Ce quatrième schéma, établi pour une durée de 6 ans, prend acte des évolutions des modes de vie des gens du voyage et engage à amplifier et diversifier les réponses apportées aux ménages, qu'il s'agisse notamment de solutions d'habitat pérenne ou d'actions d'inclusion.

Les principaux enjeux poursuivis au travers de ce nouveau schéma sont les suivants :

- Finaliser la réalisation des équipements permettant de répondre aux besoins d'accueil temporaire des ménages qui ne sont pas aujourd'hui satisfaits sur l'ensemble du territoire et d'assurer un meilleur maillage géographique ;
- Accompagner les ménages ancrés territorialement en attente d'une solution d'habitat pérenne dans la concrétisation de leurs besoins, et particulièrement pour des situations qualifiées de prioritaires ;
- Améliorer l'accès aux soins et favoriser l'inclusion sociale et économique des ménages ;
- Favoriser l'amélioration de la connaissance du public, une meilleure identification des dispositifs mobilisables, l'interconnaissance des professionnels.

Suite au bilan du précédent schéma 2011-2017, au diagnostic des besoins, à la définition des modalités de pilotage, d'animation et d'évaluation, le schéma 2019-2025 donne les orientations sous forme de fiches actions et fiches territoriales.

Concernant les réponses en matière d'habitat pérenne, le schéma préconise :

- la prise en compte des besoins potentiels en habitat pérenne des ménages ancrés sur le territoire. Pour la CCVL, l'état des lieux identifie 10 ménages régulièrement présents et installés sur les aires d'accueil à Brindas, Francheville et Craponne. Bien que ces ménages soient ancrés territorialement, il n'a pas été recensé de besoin en habitat pérenne
- la détermination des réponses à apporter aux situations prioritaires avec des obligations de création de terrains familiaux locatifs qui sont formalisées pour 6 EPCI afin de répondre aux besoins identifiés d'environ 71 ménages considérés comme prioritaires sur le territoire concerné. Pour la CCVL, il n'y a pas de prescriptions dans ce domaine
- l'articulation des réponses en matière d'habitat pérenne avec les politiques locales d'habitat pour les 12 EPCI du département du Rhône.

CULTURE

MUSEE-THEATRE GUIGNOL A BRINDAS

En 2019, la saison théâtrale, dont la programmation est assurée par le Grand Manitou, s'est articulée comme suit :

- Dimanche 20 janvier : « Karl et Justine » par la compagnie le Montreur ; différentes techniques de marionnettes
- Samedi 9 février : « Chambre 26 et ma foi » par la compagnie A ; théâtre d'objets
- Samedi 16 mars : « Ventriloque » par la compagnie Anidar ; ventriloquie
- Dimanche 7 avril : « Temps » par la compagnie Haut les mains ; théâtre d'objets
- Vendredi 17 mai : « Revue de presse » par Christophe Alévêque ; one-man show
- Dimanche 15 septembre : « 12 rue d'la joie » par la compagnie Mungo ; solo clownesque et marionnette à gaine
- Samedi 12 octobre : « Jack, théorie des ensembles » par la compagnie du lieu Kommun ; feuilleton marionnettique en trois épisodes
- Dimanche 17 novembre : « A petits pas bleus » par la compagnie Pipa sol ; marionnettes en odorama
- Dimanche 1^{er} décembre : « Les vacances (barrées !) du Montreur » par la compagnie le Montreur ; différentes techniques de marionnettes.

Une convention a été conclue avec la compagnie le Montreur pour l'accueil d'une résidence en vue de la création du spectacle « Les vacances barrées du Montreur ». La compagnie a été accueillie du 19 au 30 novembre 2019.

D'autre part, la CCVL a organisé des spectacles de Guignol traditionnel les dimanches et pendant les petites vacances scolaires réalisées par la compagnie ART TOUPAN :

- Représentations des dimanches : 6 spectacles
- 15 représentations pendant les petites vacances scolaires aux vacances de Noël (3), d'hiver (4), de printemps (4) et de la Toussaint (4).

Pour l'ensemble des représentations, la somme de 8 320 € a été versée à l'association Art Toupan.

En 2019, quatre conventions pour la mise à disposition de la salle de spectacle du Musée Théâtre Guignol ont été conclues avec des associations :

- La salle a été prêtée à l'association les Gones à Mourguet tous les lundis soirs à compter du 7 janvier pour les répétitions de leur spectacle qui a eu lieu le vendredi 29, le samedi 30 et le dimanche 31 mars
- L'école de musique de Brindas a emprunté la salle le mercredi 4 mai pour l'organisation de l'évènement Festijazz
- La MJC de Brindas a emprunté la salle pour deux évènements : le vendredi 15 mars pour une soirée musique et le samedi 15 juin pour une soirée théâtre
- L'association FADA a emprunté la salle pour un concert le samedi 27 juillet

Deux expositions temporaires ont été organisées au Musée Théâtre Guignol : une exposition intitulée « Les sculpteurs de marionnettes » du 13 février au 16 juin et une exposition « Costumes de scène » en partenariat avec le Théâtre national Populaire du 11 septembre au 5 janvier.

Pour la Nuit des Musées, le samedi 18 mai, les visiteurs pouvaient s'initier à la marionnette dans le théâtre. A l'occasion des journées européennes du patrimoine, le samedi 21 et le dimanche 22 septembre, les visiteurs ont pu découvrir, à l'occasion d'une visite guidée, les décors du musée, conservés en réserves.

MUSEE ANTOINE BRUN A SAINTE CONSORCE

En 2019, des ateliers de travaux manuels ont été organisés lors des vacances scolaires d'hiver, de printemps et de la Toussaint. Parallèlement, l'activité Lego architecture a été proposée aux enfants à partir de 7 ans un mercredi après-midi par mois.

Deux expositions temporaires ont eu lieu au musée Antoine Brun : du 13 mars au 1^{er} septembre, à l'occasion de l'exposition « Miniatures automobiles en bois », le musée a exposé des maquettes réalisées par un amateur passionné par le travail du bois. A partir du 4 septembre, l'exposition « Bienvenue dans l'atelier » permettait de comprendre de quelle manière Antoine Brun fabriquait ses maquettes.

Pour la Nuit des Musées, les visiteurs étaient invités à participer à un coloriage géant sur le thème des monuments français et à l'occasion des journées du patrimoine, les visiteurs avaient la possibilité de prendre part à la réalisation d'un puzzle 3D représentant la Tour Eiffel.

MAISON DU BLANCHISSEUR A GREZIEU LA VARENNE

La Maison du Blanchisseur située à Grézieu-la-Varenne est ouverte aux individuels le 4^{ème} dimanche de chaque mois de 14 h à 18 h ainsi qu'aux groupes en semaine sur demande. Les permanences sont assurées par les membres de l'association des Amis de la Maison du Blanchisseur. La CCVL organise des animations à l'occasion de la Nuit des Musées ainsi que des Journées Européennes du Patrimoine.

Le musée a fermé ses portes pendant l'été, les objets ont été déménagés et stockés dans l'ancienne école maternelle de Grézieu-la-Varenne, afin de procéder à l'extension et à la rénovation du bâtiment. Cette opération s'inscrit dans une volonté de réunion des deux musées existants sur le territoire de l'ouest Lyonnais : le musée situé à Craponne et la Maison du Blanchisseur (MABLA).

Les marchés de travaux (11 lots sur 12) ont été notifiés aux entreprises début novembre et les travaux ont débuté au mois de décembre. Suite à une déclaration sans suite, le lot « Enduits de façades » n'a pu être notifié que fin décembre. Le coût de l'ensemble des marchés de travaux est de 810 796.92 € HT.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DU RHONE

Une convention de partenariat a été conclue entre la CCVL et le Département du Rhône. Le Département du Rhône a versé une subvention de 7 500 € à la CCVL pour soutenir une résidence de création au Musée Théâtre Guignol ainsi que le festival Inter'Val d'Automne.

RESEAU DES MEDIATHEQUES

Une convention a été conclue avec ORB-Decitre pour permettre aux bibliothécaires d'accéder à cette plateforme de ressources professionnelle. Cet outil de recherche bibliographique facilite le travail d'acquisition de livres : il permet une simplification des commandes auprès des libraires locaux ainsi qu'une gestion partagée des acquisitions via des paniers de notices visibles avant commande entre les médiathèques du réseau. Cette plateforme permet également la récupération de notices de livres permettant de gagner du temps lors de l'étape de catalogage des documents à la réception des commandes. Le coût de cet accès est de 2 500 € HT par an.

L'action culturelle commune du réseau des médiathèques a eu lieu le samedi 26 octobre à 20 h au théâtre Le Griffon à Vaugneray. Le concert littéraire « Où est Oum ? » rassemblant l'auteur Philippe Jaenada, la chanteuse-compositrice Emily Loizeau et le guitariste Csaba Palotai a été programmée à cette occasion. Un contrat a été conclu avec chacun des artistes et leur ingénieur du son pour un montant total de 3 096 €.

Un véhicule utilitaire électrique a été acquis afin d'améliorer les conditions de transport hebdomadaire des documents entre les médiathèques (navette). Le coût d'achat de ce véhicule a été de 18 588 €. Une aide de l'État au titre du concours particulier de la Dotation Générale de Décentralisation pour les bibliothèques a contribué au financement de l'opération à hauteur de 13 566 €.

Suite à la convention conclue en novembre 2017 entre la CCVL et le Département du Rhône pour l'attribution d'une subvention afin de participer au financement du poste de coordinateur réseau, la CCVL a perçu, pour l'année 2019, la somme de 5 678 €, correspondant à 20 % du salaire chargé.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PARTENAIRES

Chaque année, la CCVL verse des subventions de fonctionnement ou d'investissement à des associations du territoire qui travaillent en collaboration avec la CCVL.

Au titre de l'année 2019, différentes associations en ont bénéficié. Pour information, la liste ci-après reprend le détail des versements :

- Association du Musée Antoine Brun : 500 €
- Association des Amis de la Maison du Blanchisseur : 2 000 €
- Association des Amoureux du Livre : 400 €
- Association Geneviève Dumont : 2 000€
- L'Araire : 17 000 €

Une subvention exceptionnelle de 5 000 € a été versée à l'Araire pour financer les travaux d'accessibilité de la maison d'expositions à Yzeron.

CULTURE POUR TOUS

Par le biais d'une convention signée en novembre 2019, le partenariat a été renouvelé avec l'association CULTURE POUR TOUS afin de favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre. Deux places pour chaque spectacle organisé par le Musée Théâtre Guignol sont offertes aux relais de cette association.

FESTIVAL INTER'VAL D'AUTOMNE 2019

En raison de la construction de la nouvelle salle de spectacles et de son ouverture en mars 2020, le Festival Inter'Val d'Automne a eu lieu en 2019 durant les mois de septembre et octobre dans un format hors-les-murs puis en mars 2020 au sein de la nouvelle salle de spectacles à Vaugneray.

Animation autour du Festival Inter'Val d'Automne 2019

Le 10 mai 2019, à la salle d'animation du Vourlat à Messimy, a eu lieu la soirée de présentation du Festival Inter'Val d'Automne 2019-2020, avec la participation des associations présentant un spectacle dans le cadre de cet événement. La soirée s'est achevée par le spectacle « *Beethoven ce Manouche* » (humour musical) de la Compagnie Swing'Hommes.

Têtes d'affiches du Festival Inter'Val d'Automne (phase 1 : septembre-octobre 2019)

En septembre et octobre 2019, la CCVL a organisé 2 soirées « têtes d'affiches » :

- Les Goguettes, à la salle des fêtes de Vaugneray
- Laurent Voulzy, à l'église de Thurins.

Aide aux associations

Dans le cadre d'Inter'Val d'Automne, la CCVL apporte une aide de 200 € aux associations du territoire pour participer à leurs actions de communication. En 2019, ce sont 12 associations qui en ont bénéficié, représentant ainsi un budget de 2 400 €.

Récapitulatif du programme (phase 1 : septembre-octobre 2019)

- Dust & Mad Soul Family (concert pop rock soul), samedi 31 août / Parc de la Mairie à Pollionnay
- Ginger Trio fête les 50 ans de L'Araire, dimanche 8 septembre / Maison d'Expositions de L'Araire à Yzeron
- Ishtar (« duo à cordes désorientées »), samedi 14 septembre / Chapelle de Larny à Pollionnay, dans le cadre des 9èmes musicales de Larny
- Les Goguettes (« Globalement d'accord »), samedi 14 septembre / Salle des fêtes de Vaugneray
- Compagnie Mungo (« 12 rue d'la joie »), dimanche 15 septembre / Musée Théâtre Guignol à Brindas
- Street Melody (musique Klezmer), dimanche 15 septembre / Église de Saint-Laurent-de-Vaux
- La Bajon (« Vous couperez »), vendredi 20 septembre / Le Briscope à Brignais, dans le cadre d'un partenariat avec la ville de Brignais
- Tracas d'Femmes (chants d'ici ou d'ailleurs), samedi 21 septembre / Chapelle de Larny à Pollionnay, dans le cadre des 9èmes musicales de Larny
- Les Grosses Guitares, samedi 21 septembre / Salle d'animation du Vourlat à Messimy
- Retransmission de l'opéra *Don Giovanni* de Mozart, vendredi 27 septembre / CinéVal à Vaugneray
- Concert de carillon par Francis Crépin, samedi 28 septembre / Église de Grézieu-la-Varenne
- Carine et Lou Bianco (piano et clarinette), samedi 28 septembre / Chapelle de Larny à Pollionnay, dans le cadre des 9èmes musicales de Larny
- Enzo Enzo et Laurent Viel (« Chacun sa famille ! »), samedi 28 septembre / Théâtre Le Griffon à Vaugneray

- Ilan Zajtmann joue Liszt et Chopin, dimanche 29 septembre / Église de Thurins
- Laurent Voulzy, mardi 1er octobre / Église de Thurins
- Arawaks (« Des mots sans frontière sur des rythmes métissés »), samedi 5 octobre / Église de Pollionnay
- Chœur Vocalise (« Tango y Criolla »), dimanche 20 octobre / Église de Thurins

ENVIRONNEMENT

SENSIBILISATION À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

La CCVL s'est engagée en faveur de la réduction des déchets et propose régulièrement des actions pour sensibiliser les habitants du territoire à la réduction à la source des déchets.

Ainsi, des animations ont été proposées :

- Module « Prévention des déchets » dans le cadre des interventions en milieu scolaire
- Semaine de l'Environnement et du Développement Durable :
 - o Concours de collecte des petits déchets électriques et électroniques : 133 kg de déchets collectés
 - o Atelier « Fabrication de cosmétique 0 déchet » avec l'association « Zéro déchet Lyon »
- Semaine Européenne de Réduction des Déchets
 - o Collecte de jouets d'occasion, au profit de la Ressourcerie REtrouvailles
 - o Stand de sensibilisation-démonstration du broyage des déchets verts et du compostage, réalisés à la déchèterie intercommunale avec Compost'elles
 - o Concours de piles auprès des écoles : près de 1 tonne collectée en 1 semaine.

ACCOMPAGNEMENT AU COMPOSTAGE COLLECTIF OU PARTAGÉ

Toujours dans l'objectif de réduire les quantités de déchets collectées, la CCVL s'est engagée en faveur du déploiement du compostage collectif (en pied d'immeuble ou au sein d'un lotissement) ou partagé (composteur en centre-bourg par exemple).

Ainsi, la CCVL a attribué un marché d'accompagnement de ce type de projet. Le 1^{er} projet a vu le jour à l'automne 2018 à Grézieu la Varenne, dans un complexe de 4 immeubles regroupant plus de 60 logements.

Les projets qui ont vu le jour en 2019 :

- composteur partagé : Thurins centre (jardins partagés), Vaugneray centre (jardin des découvertes), Yzeron centre,
- composteur collectif : Grézieu la Varenne (copropriété Les Terres Mêlées, composteur partagé entre Charmanon et le restaurant scolaire), Vaugneray (lotissement rue de Lyon).

Un projet, bien avancé en 2019, voit le jour en tout début d'année 2020 : le composteur partagé pour les logements des gendarmes à Vaugneray.

AIDE À L'ACHAT OU LOCATION D'UN BROEUR, À L'ACHAT D'UN COMPOSTEUR OU LOMBRICOMPOSTEUR

La CCVL a maintenu les aides à l'achat ou à la location d'un broyeur. En 2019, 49 foyers ont bénéficié de cette aide, plafonnée à 300 € par foyer. Le montant total versé est de 9 322,38 €.

Des aides à l'achat de composteurs sont également proposées, toujours dans l'optique de réduire la quantité de déchets collectés. Ainsi, 34 aides ont été versées en 2019, pour un montant de 864,77 €.

RÉEMPLOI

La CCVL a poursuivi son partenariat avec l'association Val'Trions qui porte un projet de création de ressourcerie sur le territoire.

Les élus, réunis au sein du Conseil de Communauté, ont approuvé l'attribution d'une subvention de 19 000 € pour assurer :

- des missions de sensibilisation au réemploi et à la réduction des déchets. Ces missions de sensibilisation se déroulent chaque semaine au sein de la déchèterie intercommunale
- la collecte des objets collectés à la recyclerie située dans l'enceinte de la déchèterie intercommunale.

Ainsi, 150 tonnes d'objets collectés à la déchèterie ont été envoyées vers une filière de réemploi au lieu d'être recyclés ou enfouis (selon la filière).

L'association Val'Trions a poursuivi les démarches auprès de la DIRECCTE afin d'obtenir un agrément Atelier Chantier d'Insertion. Celui-ci a été obtenu le 1^{er} mai 2019.

LES ÉVOLUTIONS DU MARCHÉ DE COLLECTE DES DÉCHETS

En 2019, 8 points de collecte enterrés ou semi enterrés supplémentaires ont été réalisés à Pollionnay, Vaugneray et Yzeron. Les dépenses ont été les suivantes :

- 159 759 € HT de fournitures des bornes,
- 145 292 € HT de travaux.

LES ÉVOLUTIONS DU MARCHÉ D'EXPLOITATION DE LA DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE

Le marché d'exploitation de la déchèterie intercommunale a été renouvelé à compter du 1er janvier 2018 avec COVED Environnement. Cependant, les événements ci-après, tant sur le plan national qu'international, ont eu des conséquences sur l'exécution du marché :

- hausse de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) et augmentation de la fiscalité du gasoil, intégrée à la loi de finances 2018
- des modifications des conditions d'exportation des déchets à l'international ont bouleversé les flux de déchets. Aujourd'hui, l'Europe est en déficit d'installations de traitement des déchets qu'elle produit, les filières de recyclage sont saturées, entraînant de grandes difficultés pour faire reprendre les déchets
- une réduction des nouvelles capacités de traitement autorisées dans les installations de stockage et incinérateurs a entraîné une plus grande sélection des déchets entrant en unité de production, et le refus fréquent des déchets de la CCVL dans ces installations.

Ces modifications substantielles de l'équilibre du marché ont conduit la CCVL à l'approbation d'un avenant destiné à revoir à la hausse le montant du forfait de rémunération de l'exploitant.

De même, une fin anticipée du marché d'exploitation a été approuvée par le Conseil de Communauté. Le marché d'exploitation de la déchèterie prendra fin en conséquence le 31 mai 2020.

POINTS SUR LES EXPÉDITIONS DE MATÉRIAUX

Dans un contexte international très tendu et inédit, la reprise des matériaux, toutes provenances confondues, se complexifie.

L'impact pour la CCVL, comme pour les autres collectivités, se ressent à deux niveaux :

- les prix de reprise des matériaux (papiers –cartons) chutent considérablement ; les recettes de la collectivité sont impactées
- les difficultés de mobiliser les repreneurs : certains déchets sont stockés dans l'attente de repreneurs.

A partir du 2^{ème} semestre 2019, les prix de reprise des papiers et cartons ont été de 0 €. Les 1ères tendances de l'année 2020 n'augurent pas de hausse de ce prix de reprise.

L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNÉES ET DES ITINÉRAIRES VTT

L'entretien est confié à Rhône Insertion Environnement dans le cadre d'un marché public. Ainsi, 90 journées par an sont consacrées à l'entretien des chemins (randonnées et VTT) : remise en état, entretien courant ou réouverture de chemins, balisage ...

L'équipe chargée de réaliser l'entretien est composée d'un encadrant technique et de plusieurs agents (entre 4 et 6) en contrat d'insertion.

A noter que la CCVL dispose d'environ 200 kms de chemins à entretenir.

PETITE ENFANCE – JEUNESSE

LES ACTIONS 2019 « ENFANCE »

Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

Suite au Contrat Enfance-Jeunesse 2015-2018, la CCVL a signé un nouveau Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF du Rhône pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022. Ce CEJ comprend aussi bien des fiches actions communautaires que des fiches actions communales.

Par ailleurs, le partenariat avec la MSA du Rhône a été reconduit pour les années 2019 et 2020 avec un taux de participation financière de la MSA de 2.92 % du montant de la participation de la CAF (Prestation de Service Enfance Jeunesse), ce qui correspond au taux de population agricole familiale du territoire de la CCVL.

Les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

La CCVL compte, depuis 2009, 4 établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) communautaires sur son territoire. La gestion de ces EAJE est confiée à des prestataires spécialisés dans ce domaine par voie de marché public.

Chaque année, le conseil de communauté fixe par délibération un prix prévisionnel pour l'année N+1 et un avenant est conclu, le cas échéant, pour actualiser le prix de l'année N-1. Les prix pour l'exercice 2019 ont été entérinés par voie d'avenant ; le coût final pour la CCVL, après prise en compte des avenants, pour l'année 2019 pour chaque structure est donc le suivant :

- « Au Brind'Enfants » à Brindas : Association AGDS : 120 123.79 €
- « La Colombe » à Grézieu la Varenne : Association ALFA 3 A : 115 442.99 €
- « La Chaussonnière » à Messimy : Association AGDS : 119 148.98 €
- « Le Petit Prince et la Rose » à Sainte-Consorce : Association AGDS : 115 444.03 €

Les Relais Assistants Maternels (RAM)

Par ailleurs, la CCVL assure également la gestion de trois Relais Assistants Maternels :

- « Les P'tits Pouces » à Messimy : exploitation assurée par la Mutuelle Petite Enfance des Vallons du Lyonnais (MPEVL) à Messimy pour un montant de 1 596.43 € pour l'année 2019.
- « Le Monde de Zébulon » et le « Val' Petite Enfance » (relais itinérant) à Vaugneray : exploitation assurée pour les 2 relais par la Mutuelle Petite Enfance des Vallons du Lyonnais (MPEVL) à Vaugneray pour un montant de 4 517.23 € pour l'année 2019 (montant incluant les actions de la Farandole).

Le soutien à la Parentalité : la « Farandole des Vallons du Lyonnais »

La Mutuelle Petite Enfance des Vallons du Lyonnais (MPEVL) située à Vaugneray propose aux familles ayant un ou plusieurs enfants :

- 2 groupes de paroles par mois (le mardi après-midi et le jeudi soir) animés par une psychologue
- un espace d'accueil parents-enfants autour du jeu les mardis et jeudis
- des animations familles chaque mois (le samedi matin)
- une ou plusieurs conférences-débats par an.

Le financement de ces actions, en 2019, s'est élevé à 13 399.20 €.

Une neuvième journée petite enfance en 2019

L'année 2011 avait vu la mise en place d'une première Journée Petite Enfance, fruit du travail partenarial entre l'ensemble des structures Petite enfance de la CCVL (Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant et Relais Assistants Maternels), des assistantes maternelles, ainsi que des professionnels de la PMI et des 2 centres de loisirs intercommunaux.

En 2019, la Journée Petite Enfance (JPE) s'est déroulée à l'école publique de Pollionnay. Au cours de cette journée, 35 professionnels de la petite enfance ont œuvré pour offrir aux habitants 7 ateliers destinés aux 0-6 ans (espace snoezelen, cuisine, motricité, langue des signes, éveil corporel, bouteilles sensorielles, exposition sur le métier d'assistant maternel). 152 personnes (74 adultes et 8 enfants) ont profité de ces différentes activités.

LES ACTIONS 2019 « JEUNESSE »

Les enjeux de la compétence « Jeunesse »

Les accueils de loisirs intercommunaux 3-12 ans :

- **Centre de loisirs « Ebulisphère » : avenant à la délégation de service public**

Juillet 2019 : le conseil de communauté a approuvé un avenant à la délégation de service public en cours, pour la création de 34 places supplémentaires du centre de loisirs le mercredi dans les locaux de l'école primaire publique de Brindas.

Pour rappel, les prestations essentielles que devra assurer le prestataire consistent à offrir à tous les enfants de 3 à 12 ans dont les parents sont domiciliés sur les communes de la CCVL, les services du centre de loisirs, au mieux du plein emploi des installations, et en favorisant la satisfaction des besoins des personnes.

- **Centre de loisirs « TYM » : Marché public**

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, le prix du marché liant la CCVL à la MPT de Thurins a été fixé à 58 000 € pour la gestion du centre de loisirs TYM, à destination des enfants de 3 à 12 ans du territoire.

« Bourses aux projets »

En 2019, la CCVL a versé deux subventions dans le cadre de la Bourse aux Projets :

- une subvention à la MJC de Brindas de 3 000 € pour deux voyages communs organisés par les jeunes des MJC de Brindas, MPT Thurins et de l'Espace jeunes d'Yzeron : un voyage en Suède et un voyage à Barcelone
- une subvention de 500 € à la MJC de Vaugneray pour le projet de séjour culturel en Roumanie d'un groupe de 12 jeunes de 13 à 15 ans.

Favoriser l'accès aux formations BAFA des habitants du territoire (aide financière de la CCVL depuis 2015) :

En 2019, la CCVL a financé le stage d'un animateur du centre de loisirs intercommunal TYM organisée par les Francas (392 €) et d'un animateur du centre de loisirs Ebulisphère organisée par l'UCPA (381,50€).

Information aux parents des enfants et jeunes de 14 à 18 ans :

La CCVL finance un groupe de paroles (10 places) animé par une psychologue pour les parents des 14-18 ans. Sur la saison 2018-2019, peu de parents ont fréquenté le groupe de paroles 11-15 ans, ce qui a amené la CCVL à proposer un seul groupe de paroles à la rentrée de septembre 2019, pour les parents de jeunes de 14 à 18 ans. En effet, les parents mobilisés sur le groupe 11-15 ans souhaitaient intégrer le groupe 14-18 ans à la rentrée.

Soutien à la Parentalité :

La CCVL a financé, de janvier à juin 2019, deux groupes de paroles pour les parents de pré-adolescents et d'adolescents, puis un groupe de parole pour les parents des jeunes de 14-18 ans à partir de septembre 2019, soit un total de 3 090 €.

« Soif de République »

Le 20 décembre 2018, la CCVL a signé une convention « Soif de République » avec l'Etat permettant le financement d'actions de lutte contre les discriminations, l'antisémitisme et la haine LGBT en 2019. La CCVL a notamment financé les actions intercommunales suivantes en 2019 :

- ***Un projet commun CCVL-CCMDL autour de l'exposition « Nous et les autres : des préjugés au racisme » de TRACES d'octobre à décembre 2019 :***

Objectifs :

-Sensibiliser les habitants et acteurs locaux des 2 territoires aux mécanismes de mise en place des préjugés pouvant aller jusqu'au racisme.
-Réaliser un programme commun d'actions commun entre les 2 Communautés de Communes (Vallons et Monts du lyonnais) autour d'une exposition contre les préjugés et le racisme sur la période d'octobre à décembre 2019.

- ***Une action sur la thématique Egalité femmes-hommes :***

Objectifs :

Sensibiliser les habitants à la thématique de l'égalité femmes-hommes, et à la question de la mixité dans les différents corps de métiers

La présentation de l'exposition « Tous les métiers sont mixtes » de l'association « Femmes ici et ailleurs ». Par ailleurs, une soirée film-débat a été proposée sur l'égalité femmes-hommes avec la projection du documentaire « Des femmes et des hommes » de Frédérique Bedos suivie d'un débat Claire Morandeu, cabinet Soledev.

- ***Une formation des acteurs locaux sur le sexisme et l'homophobie le 22 novembre 2019 à la CCVL :***

Objectif :

Former les acteurs locaux en contact avec les jeunes sur les thématiques du sexisme et de l'homophobie afin de déconstruire les préjugés dans ces deux domaines

- **Une représentation de la pièce de théâtre « Le bestiaire citoyen » par la Compagnie Le fanal pour 7 classes de 6^{ème} du collège de Brindas, avec un temps d'échange et de débat animé par l'association Agir pour l'égalité le 14 mars 2019 au Musée Théâtre Guignol à Brindas. 200 élèves ont été concernés.**

Objectifs :

Aborder le phénomène discriminatoire avec les jeunes et le mécanisme des préjugés

L'action : Ce spectacle vivant à visée pédagogique et participative a été réalisé en direction des élèves de 6^{ème} du collège de Brindas, et a permis d'aborder trois sujets principaux :

- **Le racisme :** Les animaux mettent en lumière les origines du racisme, en déplorant les insultes « animalières » que les hommes utilisent au quotidien.

- **Les discriminations religieuses :** L'aigle évoque l'épidémie de conflits qui touche le règne des oiseaux. La lionne propose **la création d'une République démocratique dont le maître mot sera la Laïcité.**

- **La radicalisation :** le Saurien tente de séduire et convaincre le jeune lapin, de l'isoler de sa famille. Les autres animaux viennent à son secours.

- **Une action d'éducation aux médias pour toutes les classes de 4^{ème} du collège de Vaugneray d'octobre à décembre 2019, réalisée par les Francas et un journaliste :**

Objectif :

Sensibiliser les jeunes au fonctionnement des médias et des réseaux sociaux, développer leur esprit critique et leur vigilance vis-à-vis des informations, notamment collectées sur Internet.

Action : Trois interventions d'éducation aux médias pour les 6 classes de 4^{ème} du collège de Vaugneray les 29 novembre, 6 et 13 décembre 2019. Ces séances sont animées par les Francas, en présence d'un journaliste de l'association « Entre les lignes » : 150 élèves concernés. Les thématiques abordées : les mode d'accès à l'information, l'exercice du métier de journaliste, journalisme et démocratie

- **Une action annuelle de théâtre d'improvisation et débat contre le racisme, le sexisme et l'homophobie pour les élèves de la Maison Familiale Rurale à Sainte-Consorte, afin de sensibiliser les jeunes au respect des différences s'agissant de l'orientation sexuelle, les ressources en ligne...**

Séjour commun des MJC / Espaces jeunes

Dans le cadre des « projets communs » coordonnés par la CCVL en faveur des jeunes du territoire de 11 à 17 ans, la CCVL a financé une action menée en partenariat avec la LPO à Yzeron le 16 juillet 2019 (500 €) : promenade nocturne afin d'observer des oiseaux, la réalisation d'un jeu sur les chauves-souris, après la réalisation de l'activité Accrobranches à Yzeron.

Le Planning familial

En 2019, la CCVL a attribué une subvention de 7 000 € au Planning Familial afin de financer des permanences régulières réalisées par la conseillère à la MFR de Sainte-Consorte, des actions ponctuelles dans les MJC et Espaces Jeunes, et le partenariat conduit dans le cadre des projets liés aux groupes thématiques « conduites à risques » et « discriminations ».

LE PROJET D'UNE STRUCTURE LOCALE D'INFORMATION JEUNESSE (SLIJ) :

Les élus de la CCVL ont mené une réflexion sur la mise en place d'une structure locale d'information jeunesse intercommunale. Sur le premier semestre 2019, un diagnostic de territoire a été réalisé par le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) afin d'identifier les besoins des jeunes de 11 à 30 ans sur les 8 communes de la CCVL.

Puis, la CCVL a voté, lors du conseil communautaire du 23 janvier 2020, la création d'un poste d'animateur/trice de la future Structure Locale d'Information Jeunesse intercommunale qui aura vocation à accueillir et informer les jeunes de 11 à 30 ans des 8 communes du territoire communautaire.

LA PISCINE INTERCOMMUNALE DES VALLONS DU LYONNAIS

Contrats de location des bassins aux clubs - saison 2018/2019

La CCVL a établi des contrats de location avec les clubs ou associations sportives souhaitant utiliser les locaux de la piscine intercommunale des Vallons du Lyonnais à Vaugneray. Ce sont 25 223 entrées d'adhérents d'associations diverses qui ont été enregistrées en 2019 à la piscine intercommunale à Vaugneray. Par ailleurs, la CCVL loue les installations communautaires à différentes associations, par voie de contrat.

Pour la saison 2018/2019, les activités proposées par ces clubs ou associations ont été les suivantes :

CLUBS	ACTIVITES
AS Grézieu-la-Varenne	Enfants, Natation adultes, Gymnastique aquatique, Water-polo
AL Chaponost	Natation adultes et enfants, Gymnastique aquatique,
USOL Vaugneray	Natation adultes et enfants, Gymnastique aquatique, Plongeon
Association des familles de Sainte-Consorte	Gymnastique aquatique
Activités municipales de Marcy l'Etoile	Natation Adultes et enfants
Association des familles de Craponne	Gymnastique aquatique
Société nautique des Monts du Lyonnais	Plongée sous-marine
Galathée Plongée	Plongée sous-marine
Les Gones à Bulles	Plongée sous-marine
Aquagones	Plongée sous-marine enfants
Association sportive Mérieux natation	Natation adultes
Le Lierre	Natation 3 ^{ème} âge
Association sportive de l'Ecole vétérinaire	Natation Waterpolo
CRV Triathlon	Natation sportive
Association des familles de Thurins	Gymnastique aquatique, natation enfants, adultes
Association Pour la Promotion du Triathlon Dans les Vallons du Lyonnais	Natation sportive

Pour mémoire, le nombre d'entrées des scolaires s'est élevé à 16 976 (élèves du primaire et collège) et celui du grand public à 42 511 en 2019, jusqu'à la fermeture pour travaux en septembre.

Convention d'occupation du domaine public (buvette de la piscine)

Afin d'apporter un service de restauration aux usagers de la piscine intercommunale des Vallons du Lyonnais à Vaugneray pendant la saison d'été, la CCVL a conclu une convention d'occupation du domaine public avec monsieur VALDIVIA pour une durée de 65 jours, du 29 juin 2019 au 1^{er} septembre 2019, moyennant le versement d'une redevance de 4.600 €.

Sécurité de la piscine

Comme les années précédentes, la CCVL a eu recours en 2019 à une société pour assurer la surveillance et le gardiennage des bâtiments de la piscine intercommunale des Vallons du Lyonnais à Vaugneray pendant l'été 2019. En contrepartie, la CCVL a versé à la société AMALYS SECURITY la somme de 13 689.75 € TTC.

PROJET DE RÉHABILITATION ET D'EXTENSION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE À VAUGNERAY

La Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL) a décidé de lancer une opération de réhabilitation, redynamisation et extension de la piscine intercommunale située à Vaugneray.

Ce projet répond à trois orientations stratégiques :

- améliorer le confort et la qualité de l'établissement
- développer l'offre grand public en ciblant les familles
- mieux intégrer l'établissement dans son environnement et son contexte.

Suite aux études de conception réalisées en 2018, une consultation a été lancée pour choisir les entreprises de travaux.

La majorité des marchés de travaux a été notifiée fin 2019 aux entreprises suivantes :

Lot	Procédure	Titulaire	Montant HT
LOT N°1 - Démolition - Désamiantage	MAPA	PACA TP	150 757.00 €
LOT n°2 Terrassements VRD	MAPA	FONT TP MARTINAUD	256 285.78 €
LOT n°3 Gros œuvre	Appel d'offres ouvert	LACHANA	1 199 532.81 €
LOT n°4.1 Charpente métallique	Appel d'offres ouvert	SOCAM	301 925,00 €
LOT n°4.2 Couverture - Étanchéité	Appel d'offres ouvert	GARCON	481 555.31 €
LOT n°5 Menuiseries extérieures	Appel d'offres ouvert	B'ALU	193 663.30 €
LOT n°6 Serrurerie - Métallerie	Appel d'offres ouvert	STEPHAN METALLERIE	101 837.20 €
LOT n°7 Façades Bardages ITE	MAPA	ALLOIN CONCEPT	224 652.00 €
LOT n°8 Menuiseries intérieures bois	Appel d'offres ouvert	THALMANN	84 312.30 €
LOT n°9 Equipements vestiaires	Appel d'offres ouvert	SUFFIXE	145 690.84 €
Lot n°10.1 Plâtrerie - Plafonds – Peinture	Appel d'offres ouvert	CAE	106 375.30 €
Lot n°10.2 Toile tendue	Appel d'offres ouvert	ATMOSPHERE CREATION	19 148.67 €
LOT n°11 Carrelage - Faïence – Etanchéités	MAPA	LA RHODANIENNE DE CARRELAGE	394 669.90 €
LOT n°12 Sols minces	Appel d'offres ouvert	STORIA	19 253.00 €
LOT n°13 Electricité	Appel d'offres ouvert	CESA	349 111.27 €
LOT n°14 Plomberie	Appel d'offres ouvert	CHRISTIN	232 359.56 €

LOT n°15 Chauffage - ventilation	Appel d'offres ouvert	HERVE THERMIQUE	695 425.00 €
LOT n°16.1 Traitement d'eau	Appel d'offres ouvert	E.T.E.	399 848.00 €
LOT n°16.2 Splashpad	Appel d'offres ouvert	E.T.E.	58 622.00 €
LOT n°17 Élevateur	MAPA	SECURACCES	23 980,00 €
LOT n°18 Sauna	MAPA	AQUA REAL	18 934,00 €
LOT n°21 Fond mobile	Procédure négociée	TECHNOX	198 250.00 €
LOT n°22 Espaces verts – Sols extérieurs	Appel d'offres ouvert	GREEN STYLE	185 552.95 €
TOTAL			5 841 741.19€

Les lots 19 et 20 ayant été déclarés infructueux, ces derniers ont fait l'objet d'une seconde consultation.

LA PISCINE D'ÉTÉ A THURINS

La saison d'été 2019 à la piscine d'été située à Thurins a enregistré 2608 entrées au total, pour une moyenne de 40 entrées par jour (65 jours d'exploitation), ventilées comme suit :

- entrées adulte : 1474
- entrées enfant : 1134

GYMNASSE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE ET SALLE DE GYMNASTIQUE D'INTÉRÊT COMMUNAL À BRINDAS

Dans le cadre des différentes manifestations organisées par des associations ou clubs du territoire, la CCVL a mis à disposition les locaux du gymnase Alain Mimoun situé à Brindas. C'est ainsi qu'en 2019, ont pu bénéficier de la mise à disposition de cet équipement l'association des pompiers de Brindas, l'USOL, l'association du Twirling Bâton, l'UODL pour le tournoi Hand'fauteuil et l'école des énergies chinoises.

SOUTIEN DE LA CCVL AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES

Dans le but de contrôler la bonne utilisation des fonds publics et de ne pas être seulement un financeur, la CCVL a signé avec chaque association organisatrice d'événements, une convention d'objectifs. Celles-ci définissent les objectifs à atteindre par chacun des partenaires et un bilan doit être fourni par l'association à la CCVL pour justifier de l'utilisation des fonds.

Val'Lyonnaise

Cette épreuve, largement soutenue par la CCVL, est désormais devenue incontournable pour tous les amateurs de marche et course à pieds. En 2019, la CCVL a versé une subvention de 6 500 € pour l'organisation de cette manifestation qui s'est déroulée le 20 octobre. Il s'agissait de la 18^{ème} édition.

Sainte Consoce BMX Team (ex Club Cycliste Intercommunal des Vallons du Lyonnais)

Le club BMX Team a sollicité et obtenu une subvention de 1 000 € de la CCVL pour l'organisation du championnat Ain/Rhône Métropole 2019.

FCVL

Cette association a organisé un tournoi de football le 15 Juin 2019 « tournoi U11 outdoor ». La CCVL a soutenu cette action en apportant une subvention de 500 €.

Les Guignols des Vallons – ASB Cyclisme

Pour la 8ème année, en 2019, l'association ASB Cyclisme a organisé une manifestation sportive, comportant 7 montées cyclistes à destination d'Yzeron. Cette épreuve sportive s'est déroulée le 2 juin 2019.

La CCVL a attribué une subvention de 1 000 € à l'ASB Cyclisme pour soutenir cette manifestation se déroulant sur l'ensemble du territoire communautaire.

USOL

Une subvention de 1 500 € a été attribuée par le conseil de communauté pour l'organisation du 50^{ème} anniversaire de l'USOL, le 30 juin 2019. Des épreuves ludiques et sportives pour des équipes mixtes étaient proposées, ainsi qu'une des démonstrations de VTT Trial et VTT Dirt.

ASB Gymnastique

Une subvention de 1 000 € a été attribuée par le conseil de communauté pour la participation aux Championnats de France de Gymnastique.

ASB Handball

Une subvention de 1000 € a été attribuée par le conseil de communauté pour le tournoi Handi'Amo Tour, organisé les 16 et 17 février 2019. Ce tournoi de hand'fauteuil a regroupé 8 clubs venus du sud de la France, soit 34 matchs.

Boostrider

Une subvention de 3000 € a été attribuée par le conseil de communauté pour l'organisation de la manifestation E-Bike Connexion, organisée les 5 et 6 octobre 2019. Cet événement est axé à 100 % autour de la pratique du VTT électrique, permettant de mettre en avant la notion d'accessibilité au cours de randonnées et circuits découvertes avec un concept toujours axé à 100 % autour du VAE et la e-mobilité. Une course chronométrée pour les sportifs confirmés complétait le programme du week-end.

Le point de départ des circuits balisés se trouvant au château de St Bonnet le Froid, les participants ont pu découvrir les territoires de la CCVL et de la CCPA, également partenaire de cet événement.

TOURISME

PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ

Sur l'année 2019, 5114 personnes ont été accueillies à l'Office de Tourisme des Vallons du Lyonnais, soit une baisse de 15 % de la fréquentation par rapport à 2018 (2018 était une des meilleures années en terme de fréquentation depuis 2010). Les chiffres sont en hausse par rapport à 2017.

Durant juillet/août, 2452 personnes ont été accueillies à l'Office de Tourisme (1010 en juillet et 1442 en août) contre 2472 l'an dernier sur la même période.

Les visiteurs sont majoritairement des rhodaniens (82 %) mais la part des autres départements a augmenté en 2019. Les demandes concernent toujours en grande partie la randonnée, le VTT, les activités de nature et les fêtes et animations.

ANIMATIONS

Au cours de l'année 2019, l'OTVL a organisé différentes manifestations et animations :

- **Balade en Vallons dimanche 12 mai à Brindas :**

369 participants, soit 81 équipes, ont participé à cette 9ème édition.

2 parcours étaient proposés : 6 et 9 kms. 72 % des participants ont fait le circuit de 6 kms et 28 % celui de 9 kms.

- **Les Estivales :**

29 activités différentes ont été proposées du 6 juillet au 31 août 2019.

Il y a eu 909 participants. Les chiffres sont en hausse par rapport aux années précédentes ; c'est la première fois que le chiffre des 900 participants est dépassé.

Les activités ludiques à partager en famille ont très bien fonctionné, notamment les deux jeux du cluedo proposés au Musée Théâtre Guignol et à Yzeron.

Les activités « nature » : les balades à poneys, la course d'orientation, l'escalade ont été très appréciées.

Comme chaque année, la visite du château d'Hoirieu a connu beaucoup de succès.

Les visites guidées de Brindas et de Vaugneray ont bien fonctionné également.

L'atelier pour les tous petits au Musée Antoine Brun n'a malheureusement pas rencontré de succès alors que peu d'activités sont proposées pour les moins de 5 ans.

Les activités du début de l'été sont, en général, moins prisées que celles mises en place à partir de mi-juillet.

En 2019, très peu d'activités ont dû être annulées à cause de la météo ou par manque de participants.

- **Marché nocturne :**

Le marché nocturne a eu lieu le dernier vendredi de juillet mais malheureusement, à cause de la météo (orage et rafales de vent), il a fini plus tôt que prévu. Le groupe de musique « Foggy Blues » a animé une partie de la soirée.

- **Visites de la Safranière à Pollionnay les 13 et 20 octobre :**

Une participation de 62 personnes a été enregistrée.

EDITIONS

Afin de promouvoir le territoire des Vallons du Lyonnais, l'OTVL a réalisé diverses éditions du calendrier des manifestations au cours de l'année 2019 : 4 parutions dans l'année.

Le guide patrimoine, la carte Val VTT et le dépliant Sentier découverte de l'aqueduc de l'Yzeron ont été remis à jour et réédités en 2019.

VTT

Le réseau des 27 circuits Val VTT labellisés par la Fédération Française de Cyclisme est très apprécié et emprunté par de nombreux VTTistes. Le site internet www.val-vtt.fr reste également très fréquenté avec un total de 46835 pages vues sur l'année.

Depuis juillet 2019, 14 circuits du réseau Val VTT ont un picto spécial VTT VAE (Vélo à Assistance Electrique). La Fédération Française de Cyclisme a conseillé la CCVL de mettre en place cette signalétique spécifique pour les parcours facilement accessibles en VTT VAE de niveau bleu, rouge et noir avec une distance maximum préconisée de 40 kms (selon l'autonomie d'une batterie).

En partenariat avec l'Office de Tourisme des Monts du Lyonnais (OTI), l'OTVL était présent à la Lyon Free Bike au parc Gerland début septembre pour promouvoir les circuits VTT.

De mi-mars à mi-novembre, les 2 VTT ont été prêtés 102 fois, contre 85 fois en 2018. Cette hausse est notamment due à l'achat de nouveaux VTT.

Les VTT sont empruntés pour moitié par des habitants de la CCVL (48 %), viennent ensuite des habitants de la métropole de Lyon (25 %), des Monts du Lyonnais (15 %) puis d'autres régions (12 %).

RANDONNÉES CONNECTÉES MHIKES

Les randonnées connectées sont téléchargeables sur l'application gratuite MHIKES. Quatre circuits existent sur les communes de Vaugneray, Brindas, Thurins et Pollionnay ainsi que trois parcours trails sur Thurins, Vaugneray et Yzeron.

1687 personnes (ou familles) ont utilisé cette application pour découvrir les Vallons du Lyonnais en 2019.

ACTIONS COMMUNES AVEC L'OTI

Des groupes de travail, auxquels l'OTVL participe, ont été mis en place : communication/promotion et commercialisation/production.

En 2019, une des actions mutualisées était l'élaboration de la stratégie de communication de la destination « Monts du Lyonnais » avec la définition de l'identité visuelle et la réalisation de la charte graphique.

Le 12 avril, une soirée de lancement de l'identité visuelle de la « Destination Monts du Lyonnais » a été organisée au Musée Théâtre Guignol. Laurence Comas, représentant l'Agence Altimax, a présenté le logo, la charte graphique et un film de présentation de cette nouvelle identité visuelle. Environ 70 personnes étaient présentes.

En juin/juillet, un film de promotion pour la Destination « Monts du Lyonnais » a été réalisé par l'agence 47Toucan. Ce film artistique alterne rythmes rapides et rythmes lents. Il s'appuie sur l'accroche « L'échappée douce » et joue sur l'émotion et les sensations. Il a été présenté à l'Espace Culturel Jean Carmet à Mornant le 26 novembre.

De plus en plus de personnes suivent les actualités de la Destination via la page Facebook et le compte Instagram « Monts du Lyonnais Tourisme » (Facebook : 4882 j'aime - Instagram : 1713 abonnés) ;

Concernant les éditions, un guide « Les RDV Découverte » a été édité avec de nombreuses idées de visites proposées par tous les offices de tourisme de la destination en partenariat avec les prestataires du territoire.

CRÉATION D'UN GÉOCACHING À L'ÉCHELLE DE LA DESTINATION MONTS DU LYONNAIS

Cette opération « Les Gnolus » a été financée par les 5 Communautés de Communes qui composent la « Destination Monts du Lyonnais ». Elle a également bénéficié du soutien financier de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Le marché public de conception d'outils de géocaching a été conclu par un groupement de commandes, composé des 5 Communautés de Communes et coordonné par la CCVL, avec l'agence Proximit pour un montant de 78 373.04 € HT. L'hébergement et la maintenance sont prévus pour une durée de 5 ans à compter de l'admission des prestations et pour un montant annuel de 6 870.00 € HT.

Depuis octobre 2019, ce jeu permet donc de découvrir les Monts du Lyonnais de façon ludique grâce à 12 balades de 1 à 6 kms sur l'ensemble du territoire. Un univers et des personnages « Les Gnolus » ont été créés par l'agence Proximit ainsi qu'un site internet et une application.

Ce jeu a rencontré un succès dès sa mise en place. En 2 mois, 342 équipes sont parties à la « chasse aux Gnolus ».

Une page Facebook a été créée avec 826 fans en 2 mois.

PROLONGEMENT DU CHEMIN DE MONTAIGNE

Le balisage de l'itinéraire du GR 89 entre Lyon et Brussieu s'est achevé en 2019 proposant ainsi une randonnée de presque 160 kms sur les pas de « Montaigne » de Lyon à Thiers.

14 randofiches itinéraires et 2 randofiches hébergements permettent de découvrir ce chemin.

5 pupitres explicatifs mettant en évidence les lieux et sites que Montaigne a traversés, lors de ce passage dans notre région en novembre 1581, sont en cours de réalisation et jalonnent le chemin de Brindas à Vaugneray.

DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION « RHÔNE TOURISME »

L'association de promotion touristique « Rhône Tourisme » a été dissoute fin janvier 2019. Certains événements et missions ont été repris par le Département du Rhône dans le nouveau service Sport/Tourisme/Randonnées et vie associative.

En mars 2019, les offices de tourisme des Monts du Lyonnais étaient présents au salon du Randonneur à Lyon sur un stand commun mettant en valeur toute l'offre de randonnées/VTT du département.

L'Office de Tourisme était également présent aux deux temps forts organisés par le Département pour les professionnels du tourisme : une bourse aux documents en mai à Oingt et les Instants T en novembre à Millery.

Le Département a confirmé son engagement dans la mise en place et la gestion des outils numériques très utiles pour les offices de tourisme : place de marché, Koézio et APIDAE. Par contre, il n'y a plus d'observatoire au sein du Département.

GRANDE TRAVERSÉE DU RHÔNE ET GRAND TOUR DES MONTS DU LYONNAIS À VTT

Le Département du Rhône a balisé 2 circuits :

- Le Grand Tour des Monts du Lyonnais : 180 Kms
- La Grande Traversée du Rhône : 230 kms du Beaujolais à Condrieu.

Le topoguide est disponible depuis l'automne et est en vente à l'OTVL. Ces deux circuits d'itinérance servent l'intérêt du territoire notamment en termes de tourisme, de loisir sportif et d'économie locale.

EXPLOITATION DE LA BUVETTE AU LAC DU RONZEY A YZERON

La proposition d'un service de restauration à la Maison du Lac du Ronzey à Yzeron pendant la saison d'été est devenue une obligation afin d'accueillir le public dans de bonnes conditions.

En 2018, suite à une procédure de mise en concurrence, une convention d'occupation du domaine public a été conclue avec monsieur Didier ROYER pour une durée d'un an, et a été reconduite en 2019. La redevance annuelle est de 8 000 €.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La CCVL participe à la démarche « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » portée par le Syndicat de l'Ouest Lyonnais, et s'engage donc, à ce titre, à développer des actions de transition énergétique sur son territoire.

PROJETS DE CRÉATION DE VOIES DOUCES À L'ÉCHELLE DE LA CCVL

La CCVL souhaite réaliser un réseau de voies cyclables permettant de relier la plupart de ses communes entre elles.

C'est dans ce cadre que les travaux du premier tronçon reliant la voie verte de Grézieu-la-Varenne au PAE Clapeloup à Sainte-Consorce sur 4,3 km ont été réalisés. Ce tronçon a fait l'objet d'une subvention de l'Etat « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ».

Pour le reste de l'itinéraire (reliant Grézieu-la-Varenne à Vaugneray, Brindas, Messimy et Thurins), les études de faisabilité ont été réalisées en 2019.

Par ailleurs, la CCVL a répondu à l'appel à projet « Continuités cyclables » du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, dont elle est lauréate. Ce projet vise à réaliser un tronçon reliant Grézieu-la-Varenne à Brindas, en empruntant le tracé d'une ancienne voie ferrée. Cet itinéraire nécessite la reconstruction d'un ancien viaduc ferroviaire pour franchir l'Yzeron. Les études opérationnelles seront lancées en 2020.

A noter également que cinq box à vélos sécurisés ont été installés en 2019 à côté des locaux de la CCVL, en face de la piscine intercommunale des Vallons du Lyonnais à Vaugneray.

CHALLENGE MOBILITE

La CCVL a relayé la communication portant sur le Challenge Mobilité régional, qui a été organisé le 6 juin 2019, auprès des entreprises du territoire.

Elle a par ailleurs organisé pour ses agents un temps de sensibilisation autour du vélo et notamment du vélo électrique. Les agents, sur la base du volontariat, ont pu ce jour emprunter la nouvelle voie douce, en direction de Sainte Consorce.

BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUES

La CCVL souhaite équiper l'ensemble de ses communes d'une borne de recharge électrique en libre-service. Les emplacements ont été validés définitivement par les élus, et une mission d'assistance à maitrise d'ouvrage a été confiée au bureau d'études Axenne pour aider la CCVL au déploiement de ces bornes.

Une borne de recharge électrique a été installée en 2019 sur le parking des nouveaux locaux de la CCVL. Les autres bornes seront installées en 2020.

Cette action de déploiement d'infrastructures de bornes de recharge électrique bénéficie de subventions « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ».

COVOITURAGE

La CCVL a communiqué sur le site régional de covoiturage Mov'ici auprès des habitants (articles dans le « Quoi de 9 ? », sur la page Facebook, le site de la CCVL) et auprès des entreprises du territoire (par mail), en évoquant également l'intérêt d'élaborer un Plan de Mobilité.

PCAET DE L'OUEST LYONNAIS

La CCVL, ainsi que les 3 autres communautés de communes du territoire de l'Ouest Lyonnais, ont fait le choix de déléguer la compétence Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) au Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL), déjà porteur de démarches similaires.

La CCVL a suivi de près l'élaboration du PCAET et a participé à plusieurs réunions de travail. Les étapes de réalisation d'un diagnostic climat-air-énergie et de définition d'objectifs chiffrés ont été finalisées, tandis que celle concernant la construction du programme d'actions a bien avancé.

Le PCAET devrait être finalisé au cours de l'année 2020.

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

Pour l'année 2019, les principaux chantiers de voirie réalisés ont été les suivants :

- Aménagement du chemin du Mathy à Thurins : marché de travaux conclu avec l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST pour un montant de travaux de 119 843.80 € HT
- Requalification de la rue du 8 mai 1945 à Thurins : marché de travaux conclu avec l'entreprise COLAS pour un montant de travaux de 214 120.95 € HT
- Aménagement du chemin du Chater à Messimy : marché de travaux conclu avec l'entreprise COLAS pour un montant de travaux de 72 001.35 € HT
- Réaménagement du parking bas du Lac du Ronzey à Yzeron :
 - Lot n°1 : marché de travaux de voirie et réseaux divers conclu avec le groupement DE GASPERIS/ROGER MARTIN pour un montant de 219 532.80 € HT
 - Lot n°2 : marché de travaux d'espaces verts conclu avec l'entreprise DUC ET PRENEUF pour un montant de 49 247.75 € HT
 - Subvention accordée par l'Agence de l'eau au titre de la désimperméabilisation de 29 428 €

Dans le cadre du marché de rénovation de chaussées conclu avec l'entreprise ROGER MARTIN, les travaux suivants ont été réalisés en 2019 pour un montant total de 297 833.48 € HT :

- Chemin du Bourg à Vaugneray (Saint Laurent de Vaux)
- Planche Billet à Vaugneray
- Rue des Attignies à Grézieu-la-Varenne
- Rue de l'Artisanat à Grézieu-la-Varenne
- Chemin des Arravons à Thurins
- Les Granges à Thurins
- Le Villard à Thurins
- Chemin de la Picollette à Thurins
- Chemin du Morillon à Brindas
- Chemin du Fromental à Messimy
- Chemin de la Poizatière à Pollionnay

Ces travaux correspondent à 4.4 kms de chaussées, soit 20.000 m² de tapis pour environ 2.500 tonnes d'enrobés appliqués.

Dans le cadre de l'accord-cadre à bons de commande pour des travaux d'aménagement de voirie conclu pour une durée de quatre ans avec l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST (montant minimum annuel 200 000 € HT, montant maximum annuel 800 000€ HT), ont été réalisées 48 opérations d'entretien et de création, dont les opérations suivantes en 2019 pour un montant total de 514 596.73€ HT :

- Création d'un cheminement piéton et aménagement de sécurité chemin de la Poizatière à Pollionnay.
- Création d'un cheminement piéton et création de stationnement rue de la Déserte à Vaugneray.

- Création d'un cheminement piéton et aménagement de sécurité chemin du Morillon à Brindas
- Elargissement de voirie et gestion des eaux pluviales chemin du Rampeau à Thurins.
- Création et aménagement de points de collecte enterrés sur les communes de Brindas, Grézieu-la-Varenne, Thurins, Vaugneray et Yzeron.

Afin de réaliser les différents travaux, la CCVL a recours à un prestataire de service pour les missions de maîtrise d'œuvre. En 2019, un accord-cadre à bons de commande a été conclu avec l'entreprise GEOCONCEPT 3D, pour une durée de 2 ans avec un montant minimum annuel de 15 000 € HT et un montant maximum annuel de 70 000€ HT.

Par ailleurs, il est à noter que la CCVL travaille avec les différents acteurs couvrant le territoire et dans la mesure du possible, les travaux s'effectuent de façon concertée suivant les besoins des chantiers.

C'est ainsi qu'en 2019, des conventions ont été conclues avec les organismes suivants :

- La commune de Thurins concernant les travaux de requalification de la rue du 8 mai 1945 (maîtrise d'ouvrage CCVL)
- Le SIAHVVY concernant l'extension du réseau d'assainissement au PAE « Les Andrés » (maitrise d'ouvrage CCVL).

TRAVAUX D'ENTRETIEN

Maintenance des feux tricolores

La CCVL dispose de 5 carrefours à feux situés à Brindas (2), Grézieu la Varenne, Thurins et Sainte-Consorte dont elle assure la maintenance. Des contrats de maintenance sont actuellement en cours avec la société SERFIM moyennant un forfait annuel de 5 420.27 € HT pour l'entretien des 5 feux situés sur la CCVL.

Diagnostics

Afin de répondre à ses obligations de maitre d'ouvrage, la CCVL a conclu en 2019, pour une durée d'un an, un contrat cadre avec la société ATYLES afin de réaliser des diagnostics amiante et HAP sur les enrobés bitumineux avant travaux pour un montant maximum de 20 000 € HT.

Entretien par point-à-temps

Dans le cadre du marché d'entretien par point à temps, un marché à bons de commande a été conclu en 2016 avec l'entreprise EIFFAGE ROUTES CENTRE EST pour une durée de 4 ans, suivant un montant minimum annuel de 75 000 € HT et un montant maximum annuel de 200 000 € HT.

En 2019, des travaux ont été réalisés pour un montant de 136 970.57 € HT représentant 107.63 tonnes de point à temps automatique et 3.15 tonnes de point à temps manuel. Ces tonnages permettent d'entretenir et de prolonger la durée de vie d'environ 100 kilomètres de voirie.

COMMUNICATION

SIGNALÉTIQUE DES NOUVEAUX LOCAUX ADMINISTRATIFS DE LA CCVL

Le déménagement des services de la CCVL dans les nouveaux locaux administratifs au 27 chemin du Stade à Vaugneray a eu lieu en décembre 2018. Début 2019, le service communication a travaillé sur la signalétique intérieure et extérieure des bâtiments.

En signalétique extérieure, les visuels des totems ont été créés, notamment des plans de situation.

En signalétique intérieure, une charte graphique a été créée, avec une typo moderne, une couleur grise reprenant le gris des bardages du bâtiment, des pictos pour la signalétique des portes (salles de réunion, toilettes, archives...).

SALLE DE SPECTACLES L'INTERVALLE

En novembre 2019, le nom de la nouvelle salle de spectacles a été choisi par les élus : il s'agit de L'InterValle.

Le service communication a alors créé le logo de la salle, en collaboration étroite avec le responsable de la salle.

« QUOI DE 9 ? » EN 2019

Avec l'augmentation de la population et donc du nombre de logements, le tirage du magazine intercommunal « Quoi de 9 ? » a été augmenté, passant de 13 000 à 14 500 exemplaires.

Le bulletin comprend en moyenne 28 pages dont 4 pages pour le Tri Marrant réservées au tri et au recyclage des déchets ménagers. Sur une année, 3 numéros sont publiés :

« Quoi de 9 ? » n° 51 – Printemps 2019

Les principaux thèmes traités dans ce numéro ont été les suivants :

- Budget 2019 de la CCVL
- Transition énergétique :
 - CEVIVAL : un premier bilan positif
 - De nouveaux déplacements alternatifs à la voiture dans les Vallons du Lyonnais
- Culture :
 - En 2020, une salle de spectacle de 1 200 places
 - L'Araire fête ses 50 ans !
 - 2 nouvelles expositions dans les musées
 - La Nuit des Musées 2019
- Tourisme :
 - Balade en Vallons le 12 mai à Brindas
 - Des VTT électriques tout neufs à l'OTVL
- Sports et loisirs : « Sports en Vallons » le samedi 27 avril
- Petite enfance : La MPEVL au service des familles du territoire

- Jeunesse :
Le Printemps sans Discriminations 2019
La CCVL peut financer votre BAFA
- Développement économique : Les laboratoires Boiron et l'homéopathie, une reconnaissance à l'échelle mondiale
- Emploi : L'apprentissage, une solution d'avenir pour les jeunes et les entreprises
- Agriculture : Création d'une Association Foncière Agricole
- Logement : Accession sociale à la propriété : une aide financière pour soutenir votre projet
- Délibérations du conseil de communauté
- Inter'Val d'Automne 2019-2020 : Deux festivals en un !

« Quoi de 9 ? » n° 52 – Été 2019

Les principaux thèmes traités dans ce numéro ont été les suivants :

- Sports et loisirs : La piscine à Vaugneray fait peau neuve
- Tourisme : Les Estivales 2019 : les nouveautés
- Culture : Découvrez le futur Musée de la Blanchisserie de l'Ouest Lyonnais
- Transition énergétique :
Nous avons testé pour vous la voie douce Grézieu-la-Varenne / Sainte-Consorce
PCAET : ce qu'il faut retenir du diagnostic
- Agriculture : Consommer local sur le territoire de la CCVL, c'est possible !
- Emploi : La Mission Locale, c'est quoi ?
- Petite enfance : Journée Portes ouvertes à la MPEVL le 19 septembre
- Jeunesse :
Les Bourses aux projets
Fonctionnement du centre de loisirs Ebulisphère cet été
- Développement économique : Parcs d'Activités Économiques : la CCVL développe son offre
- Logement : Les aides à la rénovation énergétique de votre logement
- Délibérations du conseil de communauté
- Inter'Val 2019-2020 : Le programme complet

« Quoi de 9 ? » n° 53 – Automne 2019

Les principaux thèmes traités dans ce numéro ont été les suivants :

- Tourisme : Les Gnlus ont envahi les Monts du Lyonnais !
- Culture :
Deux nouvelles expositions temporaires dans les musées de la CCVL
Musée Théâtre Guignol : emmenez vos tous petits au spectacle !
- Petite enfance : Journée Petite Enfance 2019
- Jeunesse : Actions « Nous et les autres, portons un autre regard sur les différences »
- Sports et loisirs : Les activités sportives des scolaires pendant la fermeture de la piscine intercommunale à Vaugneray
- Agriculture : Le dispositif anti-grêle déployé dans le grand Ouest Lyonnais
- Emploi : Venez trouver un emploi à la Journée Proximité Emploi Formation

- Développement économique :
La CCVL et le « Territoire Industrie Vienne-Condrieu »
Bientôt un village d'entreprises au PAE « Le Chateau » à Messimy
- Transition énergétique :
PCAET : les objectifs sont fixés
Un accompagnement gratuit pour votre projet de rénovation énergétique
- Délibérations du conseil de communauté
- Inter'Val 2019-2020 : Retour en images sur les spectacles Hors les murs.. en attendant 2020 !